

Les forestiers du Massif Central vers les services écosystémiques

François Didolot



AUTEUR

Ce document a été réalisé par François Didolot, ingénieur forestier et géographe au Centre National de la Propriété Forestière (CNPf) dans le cadre du projet Vocal cofinancé par l'Union européenne via le fonds européen de développement régional en Massif central.

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie notamment Olivier Gleizes, ingénieur forestier au CNPF, pour sa participation active, tant pour ce travail dont la relecture attentive de ce document, que pour les relations avec les différents partenaires, Julia Grimault, chef du programme VOCAL à I4CE, et Clothilde Tronquet, chargée de recherche Territoires et Climat à I4CE, qui a réalisé l'enquête auprès des organismes privés et publics. Un grand merci à Mireille Florimond pour la mise en page.

PHOTOGRAPHIES DE COUVERTURE

Philippe Gaudry - CRPF Rhône-Alpes © CNPF
Olivier Gleizes - CRPF Occitanie-IDF © CNPF
Alain Csakvary - CRPF Rhône-Alpes © CNPF
Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF
Sylvain Gaudin - CRPF Champagne-Ardenne © CNPF

MISE EN PAGE COUVERTURE

Mireille Florimond, CRPF Grand Est

IMPRESSION

Document imprimé par IMP'ACT IMPRIMERIE sur papier PEFC
(<http://www.impactimprimerie.com/>)

DIFFUSION

CNPf-IDF,
47 rue de Chaillot, 75116 PARIS
Tél : +33 (0)1 47 20 68 39
Fax : +33 (0)1 47 23 49 20
idf-librairie@cnpf.fr
Copyright : © Centre national de la propriété forestière, 2017

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE CONSEILLÉE POUR CE DOCUMENT

DIDOLOTT François, 2017. *Les forestiers du Massif central vers les services écosystémiques*. Paris : Institut pour le développement forestier, 44 p.



SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE.....	2
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE	2
2.1. TYPOLOGIE DES ESPACES RURAUX.....	3
2.2. UNE FORÊT RÉCENTE	4
2.3. CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES.....	4
2.4. CARACTÉRISTIQUES DE LA FORÊT	4
2.5. STRUCTURE FONCIÈRE.....	5
2.6. CONCLUSION PARTIELLE	6
3. ÉTUDE DES ATTENTES ET MOTIVATIONS DES FORESTIERS VIS-À-VIS D'UN DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX.....	6
3.1. PRINCIPE GÉNÉRAL.....	6
3.2. CONTENU DU QUESTIONNAIRE	7
3.3. RÉSULTATS	8
3.3.1. <i>Carte d'identité du propriétaire</i>	<i>8</i>
3.3.1.1. Âge du propriétaire	8
3.3.1.2. Sexe du propriétaire	9
3.3.1.3. Niveau de formation.....	9
3.3.1.4. Situation professionnelle actuelle	10
3.3.1.5. Profession antérieure	10
3.3.1.6. Mode de constitution de la propriété forestière, évolution des surfaces boisées et morcellement	10
3.3.1.7. Ancienneté de possession des bois	11
3.3.1.8. Intérêts portés à ses bois.....	11
3.3.1.9. Analyse multivariée	12
3.3.2. <i>Son activité en forêt.....</i>	<i>12</i>
3.3.3. <i>Services environnementaux et rémunération.....</i>	<i>14</i>
3.3.3.1. Participation de sa forêt aux services environnementaux.....	14
3.3.3.2. Contribution personnelle potentielle de sa forêt aux services environnementaux, principe et nature.	15
3.3.3.3. Acceptation d'une aide pour les services environnementaux, principe et type de travaux potentiels..	16
3.3.3.4. Quelle priorité pour les services écosystémiques ?.....	20
3.3.3.5. Nature des travaux envisagés et ceux pour lesquels il y aurait besoin d'une aide	21
3.3.3.6. Taux d'aide minimal	24
3.3.4. <i>Caractéristiques du financeur pour la compensation carbone.....</i>	<i>27</i>
3.3.4.1. Acceptation du principe de la compensation carbone	27
3.3.4.2. Type de financeur potentiel (entreprise, etc.).....	29
3.3.4.3. <i>Caractéristiques du financeur potentiel (secteur d'activité, zone géographique d'action)</i>	<i>30</i>
3.3.5. <i>Regroupement de la propriété pour la compensation carbone.....</i>	<i>32</i>
3.3.5.1. <i>Acceptation de réalisation d'un programme de longue durée</i>	<i>32</i>
3.3.5.2. <i>Acceptation à se regrouper avec d'autres propriétaires pour accéder aux aides.....</i>	<i>34</i>
3.3.5.3. Acceptation du programme concerté.....	36
3.3.5.4. Analyse en composantes multiples pour ceux qui sont concernés par le document de gestion et le regroupement pour les aides.....	37
3.3.5.5. Motifs de freins à la participation à un programme concerté.....	38
3.3.6. <i>Conclusion sur le comportement des propriétaires du Massif central.....</i>	<i>39</i>

1. PRÉAMBULE

La valorisation des services écosystémiques rendus par la forêt est une contrepartie d'une reconnaissance de ceux-ci comme le confirme l'évolution probable des critères et indicateurs de gestion durable proposés par l'Union européenne ainsi que de leur prise en compte réglementaire (avec des coûts inhérents). Cette rémunération potentiellement pérenne est aussi indispensable pour compenser la diminution relative des revenus correspondant à la commercialisation du bois notamment via les circuits longs. Elle constitue une nouveauté majeure et elle implique d'innover tant en matière contractuelle que financière. Elle fait donc l'objet de débats inévitables sur la méthode à employer qui porte tant sur les principes que sur les circuits financiers correspondants.

Le Massif central constitue un territoire privilégié pour travailler sur un projet de création d'un référentiel national de certification carbone en France pour le secteur forestier, et ce en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, grâce à un cofinancement de l'Union européenne via le fonds européen de développement régional en Massif Central, et à l'investissement de différents partenaires dont I4CE, le GIP massif central et le Centre national de la propriété forestière (CNPF).

Ce projet Voluntary Carbon Land Certification (VOCAL) vise à développer un cadre de certification national validant des

unités carbone, en association avec de nombreux partenaires publics et privés. Il garantira des réductions et séquestrations d'émissions de gaz à effet de serre issues de projets agricoles et forestiers réalisés en France grâce à un référentiel et des méthodologies approuvés par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et expérimentés en France. Il s'organise autour de trois axes de la recherche à l'expérimentation :

- Des études de contexte et de faisabilité : une étude de la demande nationale en unités carbone volontaires, une étude des attentes et motivations des forestiers vis-à-vis de ce mécanisme de certification et une analyse juridico-financière.
- Des documents de référence : un référentiel national de certification carbone et des méthodologies agricoles et forestières.
- Des expérimentations avec un réseau de projets pilotes.

Ce document restitue les attentes et motivations des forestiers vis-à-vis de ce mécanisme de certification.

Nous verrons d'abord une présentation générale du territoire étudié, tant en termes de géographie que de sa structure foncière, l'organisation de l'enquête spécifique à ce projet, les résultats de celle-ci et enfin les propositions qui peuvent en être déduites.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Ce territoire, situé sur des parties de départements, a fait l'objet de travaux spécifiques, tant en géographie que de la part de l'inventaire forestier national de l'IGN¹

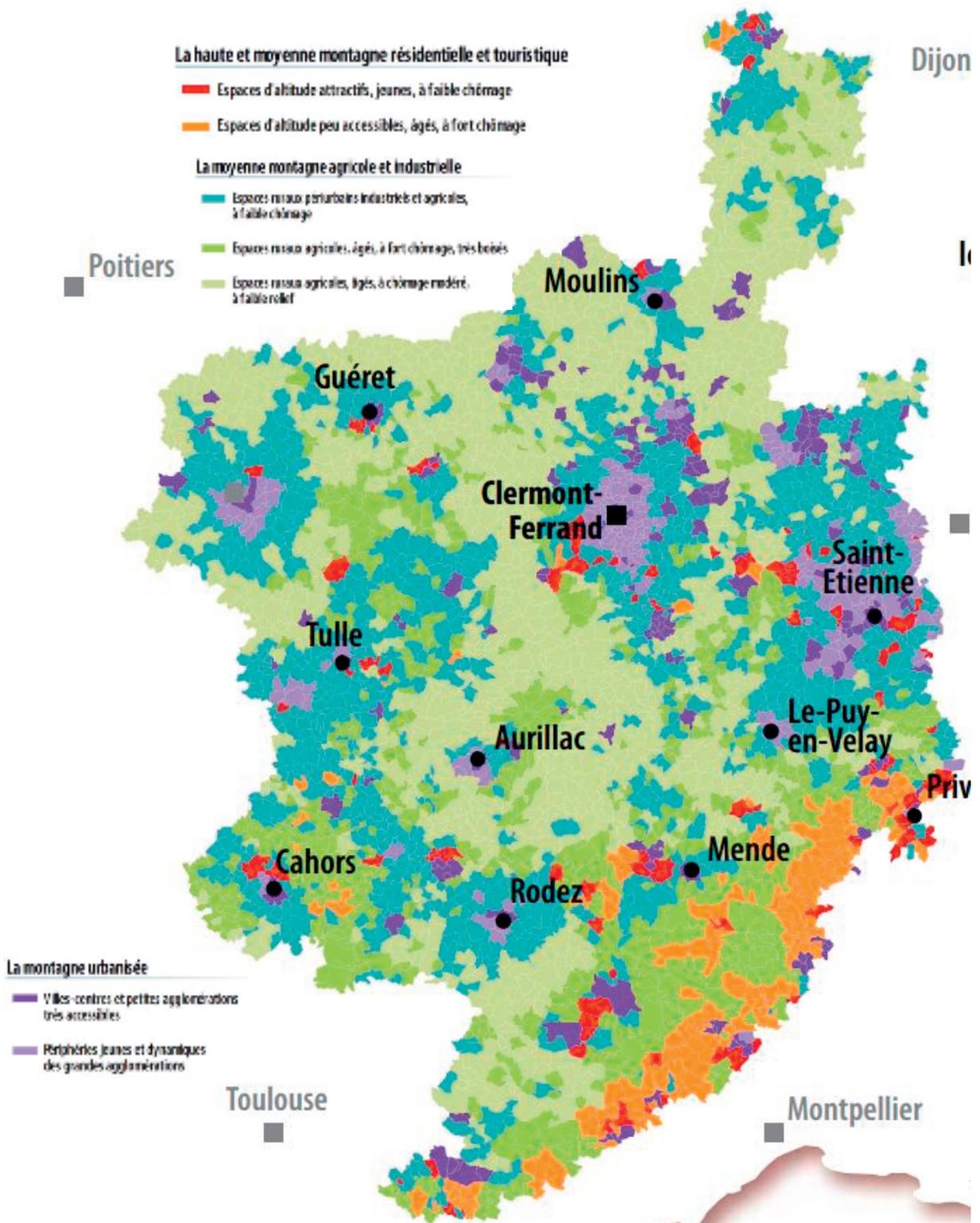
dont nous reprendrons les conclusions pour les parties sur les caractéristiques écologiques et forestières.

¹ L'IGN est l'Institut national de l'information géographique et forestière

2.1. TYPOLOGIE DES ESPACES RURAUX

Le Massif central est une entité reconnue par la Loi montagne (carte 1) ; d'où des analyses de celle-ci dont une typologie de ce même

territoire caractérisant les différentes parties de la montagne.



Quelques pôles urbains dominant le paysage : Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Limoges et Cahors. Des zones sont peu accessibles et notamment le sud-ouest du Massif central. Enfin, des zones rurales avec des populations âgées sont très présentes en Creuse, dans l'Allier et dans le Cantal.

Cette carte ne permet pas d'apprécier les conséquences des dynamiques de population à

l'intérieur des agglomérations urbaines, avec le rejet vers la périphérie de personnes à faibles revenus, donc avec des besoins d'autoconsommation élevés et se maintenant grâce à des solidarités locales, ces mêmes besoins étant différents de ceux résidant au cœur de ces mêmes agglomérations et disposant généralement de revenus plus importants.

2.2. UNE FORÊT RÉCENTE

La forêt du Massif central est la résultante d'un processus de reforestation qu'a connu la France depuis 150 ans. Il se traduit par une importance significative de la forêt sur le Massif central, notamment dans certaines régions forestières : le plateau de Millevaches, les monts du Forez et du Lyonnais, les Cévennes et le Morvan, d'autres étant relativement peu boisés comme celles concernées par les formations d'épandage comme la Basse-Marche, ou alluviales comme la plaine sise entre les monts du Forez et du

Lyonnais. De plus, la structure foncière aboutit à une forêt morcelée, dont le Livradois, les plateaux limousins ou la châtaigneraie limousine. Cette dynamique se ralentit ; l'heure n'est plus à la plantation de terrains vacants mais au maintien de terrains boisés face à des demandes d'espaces périurbains artificialisés et de maintien d'espaces agricoles ; la déprise concerne l'abandon de terrains non mécanisables par l'agriculture et souvent difficilement mécanisables pour la sylviculture et l'exploitation forestière.

2.3. CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Le Massif central constitue pour les forestiers une grande région écologique étudiée en tant que telle. Ce massif hercynien de moyenne montagne culmine à 1 886 m au Puy de Sancy, avec des reliefs arrondis. Il est limité par le Bassin aquitain à l'ouest, le Bassin parisien au nord, la vallée du Rhône à l'est et les plaines du Languedoc au sud et au sud-est. Mélange de montagnes, plateaux, collines, plaines et

vallées, il occupe environ un sixième (85 000 km²) de la superficie de la France et il est situé entièrement dans le domaine biogéographique atlantique, en limite d'influences continentales à l'est et méditerranéennes au sud.

La diversité des climats locaux y implique une végétation et des paysages variés.

2.4. CARACTÉRISTIQUES DE LA FORÊT

La forêt privée domine, son importance relative y étant supérieure à la moyenne française à l'exception des départements de la Côte-d'Or, de l'Aude et du Gard.

Quelle en est la composition globale ? L'IGN distingue les peuplements purs de ceux

mélangés pour une surface totale estimée de 2 561 000 ha. Dans le cas des 1 342 000 ha de peuplements monospécifiques, aucune essence ne domine réellement en surface, la plus importante étant le douglas avec 176 000 ha.

Par contre, le douglas a nettement la première place pour l'accroissement en volume et pour la production à l'hectare. La variété est aussi de règle pour les peuplements mélangés ; il n'y a pas de mélange dominant, même si ceux qui

contiennent du chêne en couvrent approximativement la moitié de la surface.

La forêt du Massif central est bien représentative de la diversité de la forêt française.

2.5. STRUCTURE FONCIÈRE

Sa structure foncière reflète celle agricole du siècle précédent. Sa répartition par classe de surface en forêt privée aboutit à la figure 1. La forêt est très présente dans toutes les classes de surface, sauf peut-être celle des 0 à 1 hectare ; ce qui confirme la pertinence du seuil minimal de 1 hectare retenu pour l'enquête.

Le nombre de propriétaires est très important, environ 585 000. Il est à rapprocher des 3,8 millions d'habitants qui tendent à se concentrer

sur les pôles de Clermont-Ferrand, de Saint-Étienne dans le prolongement de la métropole lyonnaise, et de Limoges. Ce chiffre peut paraître faible, mais si nous nous intéressons à l'espace rural, soit 1,5 millions d'habitants dont l'âge médian — plus élevé que celui de la France — est de 43 ans et dont 21 % a plus de 65 ans, il devient élevé. En d'autres termes, la forêt fait partie intégrante du patrimoine rural du Massif central.

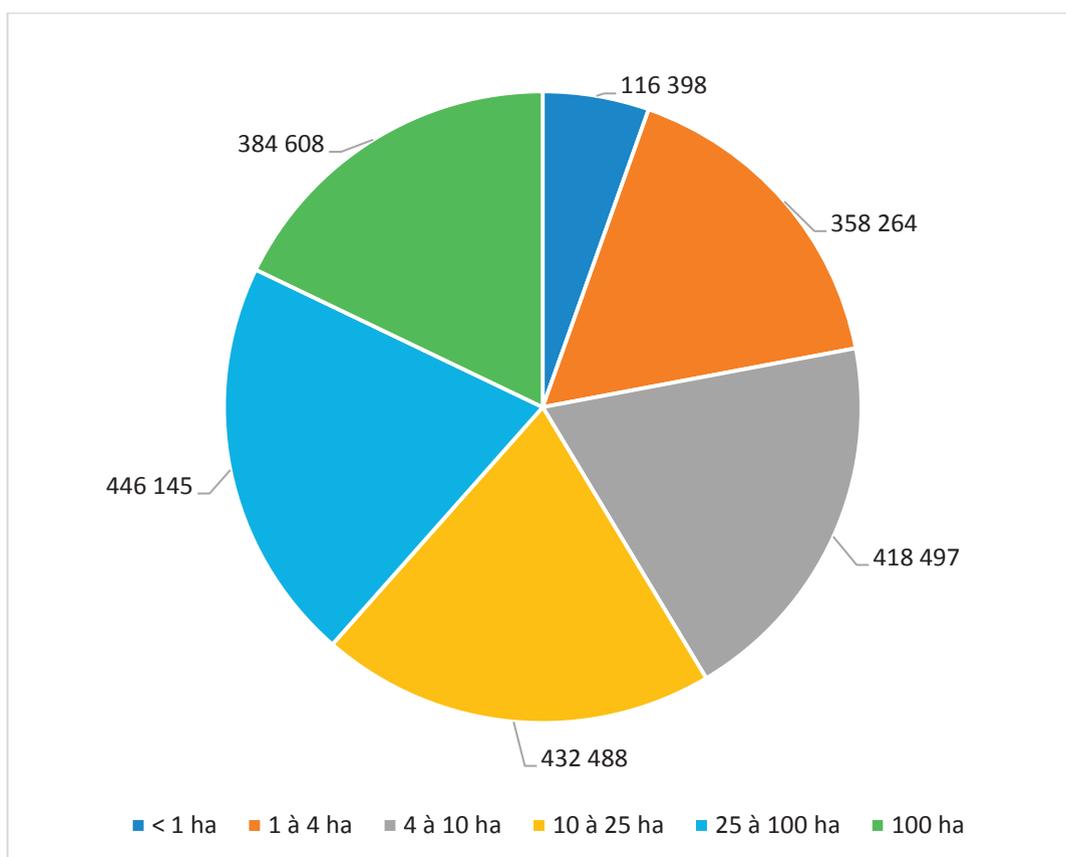


FIGURE 1. — Surface de bois en hectares par classe de surface pour les départements concernés par le Massif central. (Données Direction Générale du cadastre – analyse CNPF 2016)

2.6. CONCLUSION PARTIELLE

La forêt du Massif central est fille de l'exode rural ; ce qui explique son expansion au cours du vingtième siècle, et aussi la prédominance de la forêt privée, supérieure à celle de la moyenne française.

Les conditions écologiques sont variées. Il en est de même pour sa composition, toutes les essences y étant présentes à l'exception de

celles méditerranéennes ou strictement atlantiques.

La présence de grandes zones rurales, ainsi que de pôles urbains importants, en font un territoire permettant d'approcher une grande variété de comportements potentiels vis-à-vis des services écosystémiques, et plus particulièrement du référentiel national de certification carbone.

3. ÉTUDE DES ATTENTES ET MOTIVATIONS DES FORESTIERS VIS-À-VIS D'UN DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

3.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Cette certification est-elle susceptible de toucher tous les propriétaires forestiers ? Dans la pratique, les incitations financières ne touchent pas tous les propriétaires. Qui est potentiellement intéressé, et à quelles conditions pour eux ? Surtout, dans le cadre d'un dispositif volontaire. Quelle est leur acceptation du regroupement pour bénéficier des aides ?

Les études de comportement des propriétaires forestiers montrent que la production de bois n'est pas la seule attente des propriétaires forestiers. Ils ont des attentes variées, et leur implication effective dans le commerce du bois ne concerne qu'une partie d'entre eux. Les propriétaires satisfont d'abord leurs besoins en autoconsommation, dont principalement le bois de chauffage, avant de commercialiser le surplus.

D'où le choix d'une enquête qualitative réalisée par téléphone² auprès des propriétaires

forestiers de plus d'un hectare, avec des effectifs suffisants pour permettre des analyses complètes et fiables, grâce à l'appui d'une société spécialisée possédant un réel savoir-faire pour limiter le nombre de refus de réponses et pour aider ses clients à finaliser le questionnaire, toujours dans un but d'efficacité. Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) a été retenu à la suite d'un appel d'offres³. Il a bénéficié de l'expérience acquise par le CNPF, dont celle sur le contenu et l'ordre des questions posées, et sur l'analyse des réponses⁴.

de toucher des personnes qui ne sont pas connues des organismes forestiers.

³ Il avait déjà été retenu lors d'appels d'offres précédents, notamment dans le cadre du réseau de connaissance des propriétaires forestiers privés, Résofop.

⁴ Soit quatre enquêtes téléphoniques réalisées entre 1999 et 2015, plus l'analyse de deux enquêtes nationales réalisées par le ministère de l'Agriculture.

² Cette méthode a été préférée aux enquêtes par Internet, l'expérience en matière forestière montrant l'existence de biais importants, et à celles en face-à-face, car elle permet

Cette méthodologie permet de connaître l'opinion des propriétaires forestiers qui ne répondent pas habituellement (personnes âgées, ou ne disposant pas d'internet, ou illettrées, ou ne se sentant pas concernées par la politique forestière), les réponses étant données plus librement auprès d'un organisme neutre et garantissant l'anonymat des réponses.

Elle est basée sur un tirage aléatoire stratifié en fonction de cinq classes de surface, pour avoir une bonne représentation de chacune de celles-ci :

- Entre 1 et 4 ha ;
- Entre 4 et 10 ha ;
- Entre 10 et 25 ha ;
- Entre 25 et 100 ha ;
- Plus de 100 ha

De plus, il a été subdivisé en tenant compte des départements de tirage, et dans le cas de parties de départements, il a été fait sur les parties de départements concernées par le Massif central, soit 22 au total (11 départements sont entièrement situés dans le Massif central : Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme et Haute-Vienne. 11 départements n'ont qu'une partie de leur territoire dans le Massif central : Ardèche, Aude, Côte-d'Or, Gard,

Hérault, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne et Yonne).

Les 1 202 réponses analysées comprennent les réponses brutes, ainsi que le coefficient de redressement qui a été établi en partenariat entre le CNPF et le CREDOC sur la base des découpages géographiques des anciennes régions administratives, afin de permettre des analyses approfondies. Il est donc ainsi possible d'avoir des réponses en pourcentage du nombre de propriétaires sous la forme de tableaux croisés ou de graphiques, ainsi que des analyses de comportements plus approfondies.

Dans le cas où des tests statistiques sont réalisés, le seuil de signification est par défaut $P = 0,05$, le logiciel de statistique étant XLSTAT version Premium fonctionnant sous Excel 2016. Les chiffres correspondent aux données redressées, sauf indication contraire.

En résumé, c'est une enquête représentative des comportements des propriétaires forestiers privés du Massif central, avec des données originales sur un thème nouveau. Ce qui permet des analyses, et donc des conclusions étayées.

3.2. CONTENU DU QUESTIONNAIRE

Il a été élaboré en liaison avec les différents partenaires cités dans les remerciements⁵, et il comprend quatre grandes parties :

La carte d'identité du propriétaire :

- Âge du propriétaire ;
- Sexe ;
- Niveau de formation ;
- Situation professionnelle actuelle ;
- Profession antérieure ;
- Surface boisée ;

- Mode de constitution de la propriété forestière ;
- Ancienneté de possession des bois ;
- Intérêts portés à ses bois.

Son activité en forêt :

- Coupe de bois lors des cinq années précédant l'enquête ;
- Motifs d'absence de coupe de bois ;
- Prévision de coupe de bois dans les cinq prochaines années.

⁵ Les échanges ont abouti à l'existence de neuf versions avant test auprès de propriétaires par le Crédoc.

Services environnementaux et rémunération :

- Participation de sa forêt aux services environnementaux ;
- Contribution personnelle potentielle de sa forêt aux services environnementaux, principe et nature ;
- Acceptation de réception d'une aide pour les services environnementaux, principe et type de travaux potentiels ;
- Influence éventuelle de l'aide au stockage de carbone sur la gestion forestière ;

- Nature des travaux pour lesquels il y aurait besoin d'une aide ;
- Taux d'aide minimal.

Pour la compensation carbone, caractéristiques du financeur :

- Acceptation du principe de la compensation carbone ;
- Type de financeur potentiel ;
- Caractéristiques du financeur (secteur d'activité, zone géographique d'action)

3.3. RÉSULTATS

Les résultats comprennent d'abord des informations sur la carte d'identité du propriétaire, son activité en forêt en termes de coupes réalisées, de coupes envisagées et de travaux souhaités, de la participation de sa forêt aux services environnementaux et des

aides correspondantes pour inciter les propriétaires à les mettre en œuvre, le cas particulier de la compensation carbone avec les caractéristiques du financeur, et le regroupement de la propriété pour la compensation carbone.

3.3.1. CARTE D'IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Nous verrons d'abord l'âge du propriétaire, puis son sexe, son niveau de formation, sa situation professionnelle actuelle, sa profession antérieure, la surface possédée, la commune de résidence, le mode de constitution de la propriété forestière et l'évolution des surfaces

boisées, le morcellement de la propriété forestière, l'ancienneté de possession des bois, le temps de déplacement et sa présence sur la propriété et les différents intérêts portés à ses bois et une analyse multivariée avant de conclure cette partie.

3.3.1.1. ÂGE DU PROPRIÉTAIRE

L'âge du propriétaire est celui de la personne répondant à l'enquête, et ce indépendamment du statut juridique de la propriété (nom propre, indivision, groupement forestier).

La moitié des propriétaires a plus de 65 ans (figure 2). Ce résultat est conforme aux données préexistantes.

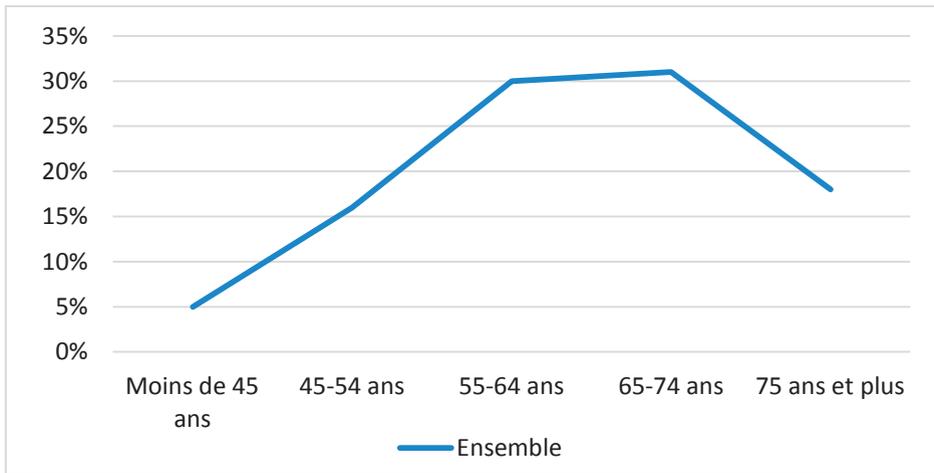


FIGURE 2. — Répartition du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central par classe d'âge (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didolot, CNPF, 2016)

3.3.1.2. SEXE DU PROPRIÉTAIRE

Le pourcentage de propriétaires forestiers féminins est ici de 27 %. Il est légèrement

inférieur aux moyennes nationale et européenne (30 %).

3.3.1.3. NIVEAU DE FORMATION

De nombreuses enquêtes réalisées hors territoire national ont montré l'importance du niveau de formation dans les études sur les comportements des propriétaires forestiers,

notamment en matière de perception de l'environnement. Quelle en est la répartition sur le Massif central ?

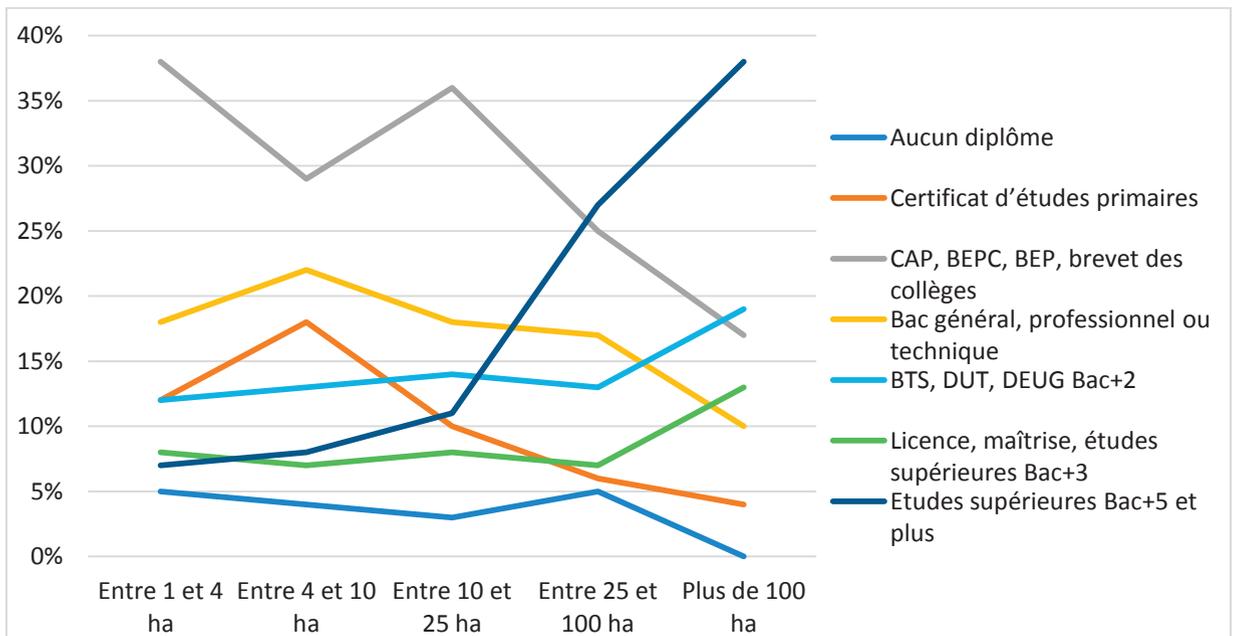


FIGURE 3. — Pourcentage du nombre redressé de propriétaires par niveau de formation et par classe de surface des propriétaires forestiers privés du Massif central (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didolot, CNPF, 2016)

Environ la moitié de la population n'a pas le niveau du baccalauréat (figure 3). Ceci est cohérent avec l'âge des propriétaires forestiers,

la fin d'études de ces derniers ayant eu lieu à une époque où la proportion d'impétrants au bac était beaucoup plus faible que maintenant.

3.3.1.4. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Quelle est la situation professionnelle de ces mêmes propriétaires ? S'agit-il de retraités ?

60 % des personnes contactées sont des retraités. Le pourcentage des actifs est légèrement supérieur pour les propriétés comprises entre 4 et 25 hectares. Est-ce la conséquence de l'importance de

l'autoconsommation de bois de feu, qui se traduit par des comportements d'achat de parcelles pour cette destination comme le montrent les enquêtes de la SAFER ?

Les femmes sont proportionnellement plus en retraite que les hommes.

3.3.1.5. PROFESSION ANTÉRIEURE

On pense souvent aux catégories socioprofessionnelles pour caractériser les comportements, avec les images caricaturales dans le contexte actuel de professions de type aristocratiques ou autres, alors même que la société occidentale est en cours de gentrification. Les autres enquêtes ont montré que les liens ne sont pas vraiment significatifs. Qu'en est-il plus spécialement sur le Massif central ?

Les agriculteurs dominent. Ils sont suivis des professions intermédiaires et des cadres supérieurs. Les proportions par classe de surface croissante évoluent en fonction du niveau de catégorie socioprofessionnelle : elles diminuent pour les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires, et elles augmentent pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les cadres supérieurs.

3.3.1.6. MODE DE CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE, ÉVOLUTION DES SURFACES BOISÉES ET MORCELLEMENT

La forêt est perçue comme un espace immuable, où les propriétés sont statiques, les propriétaires se contentant le plus souvent d'acheter des parcelles boisées, ou d'en hériter sans en modifier le périmètre. Qu'en est-il dans la réalité ?

Les modes d'entrée en possession des bois retenus ici sont l'héritage, la donation, l'achat et la plantation. Les héritages et successions dominent en importance et sont suivis des achats qui concernent plus de 40 % des propriétés. Les donations représentent aussi des effectifs non négligeables, les autres enquêtes montrant que les propriétaires portent alors un intérêt pour leurs bois. Les modes d'entrée en possession des bois sont multiples,

les achats complétant fréquemment des héritages et donations. Ces derniers sont d'autant plus élevés que la propriété est importante, confirmant l'action de structuration foncière desdits propriétaires. Les plantations concernent des effectifs importants ; il s'agit maintenant de compléments de patrimoine, et non plus de création de forêts comme dans les années cinquante.

Le morcellement a été analysé dans d'autres travaux sur la forêt du Massif central ; il est important. Il semble nécessaire de le considérer comme un paramètre objectif à prendre en compte. Ceci implique que les critères classiques de seuils de surface doivent être adaptés, sous peine d'exclure une partie de

la population des politiques concernant la forêt, avec en retour une plus faible acceptabilité de la politique forestière qui ne

concerne alors qu'une minorité de la population et ce, dans un contexte d'individualisme croissant des comportements.

3.3.1.7. ANCIENNETÉ DE POSSESSION DES BOIS

La durée de possession des bois a-t-elle une incidence sur le comportement des propriétaires ? Les évolutions constatées en France sont-elles un effet de l'ancienneté de possession des bois ? Les différentes enquêtes ont montré que le bien forestier est détenu sur de nombreuses années. Qu'en est-il sur le que l'on garde longtemps. Hormis la confirmation de l'existence d'un marché

Massif central ? Seule une infime minorité des propriétaires ne sait pas répondre, ce qui montre de façon indirecte qu'ils ont conscience de posséder des parcelles de bois, voire des forêts quelle que soit la région. En outre, plus de la moitié des propriétaires possède ce bien depuis plus de vingt ans. La forêt est un bien acheteur pour certaines catégories de biens, il ne se dégage pas de tendance nette.

3.3.1.8. INTÉRÊTS PORTÉS À SES BOIS.

« Les propriétaires ne s'intéressent pas à leur forêt ». Ce leitmotiv cache souvent un discours du type : « ils ne font pas ce que j'aimerais qu'ils fassent ». Nous venons de voir que cette

même forêt, perçue comme désertée par les propriétaires, ne l'est pas. Ils s'y intéressent donc. Quels sont ces pôles d'intérêt ?

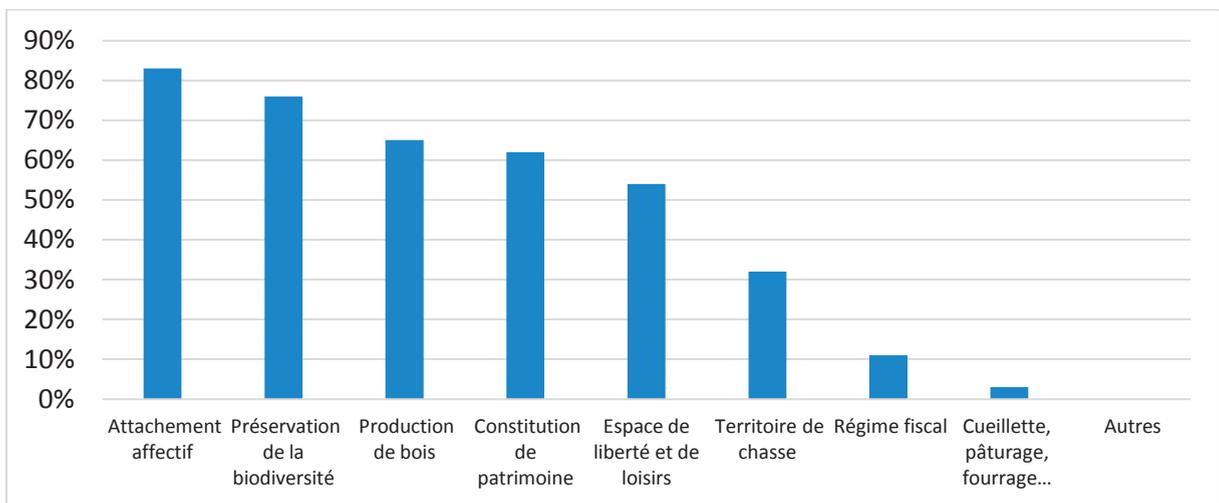


FIGURE 4. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central selon l'intérêt porté à ses bois par ordre décroissant d'importance (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

Les intérêts des propriétaires forestiers sont multiples, avec des aspects rationnels et affectifs (figure 4). Leur complexité augmente avec la surface possédée. Si certains intérêts sont prévisibles et cohérents avec d'autres travaux, comme l'attachement sentimental, quelques interrogations persistent cependant.

Tout d'abord, la place importante du régime fiscal, laquelle est supérieure aux autres analyses et à l'utilisation des dispositifs correspondants. La protection de l'environnement est un élément majeur, son indépendance des différents critères observés laissant supposer que c'est une préoccupation

de la société, ce qui ne veut pas dire pour autant que ces mêmes propriétaires sont disposés à accepter des demandes réglementaires visant à imposer des comportements qui ne sont pas en phase avec

leur vision des choses. La faiblesse de la production de bois est surprenante ; elle sera à comparer ultérieurement dans d'autres travaux avec le regard de la société sur la forêt.

3.3.1.9. ANALYSE MULTIVARIÉE

Quelles sont les liens significatifs entre toutes ces variables ? Une analyse en composantes multiples a permis d'y répondre.

Le comportement des cadres supérieurs, qui ont un niveau de formation élevé ou très élevé, qui commercialisent du bois et qui prévoient d'en couper, et possédant des surfaces importantes, diffère fortement de celui des propriétaires de petites surfaces se situant en dehors de des comportements. Ceci implique donc une certaine prudence lors des contacts ou lors de l'établissement de politiques locales avec ces mêmes cadres supérieurs, car les

conclusions qui pourraient en être tirées ne sont pas généralisables sans vérification sur toute une zone. Par ailleurs et indépendamment de la partition évoquée, nous avons d'un côté des jeunes propriétaires, d'un niveau de formation bac + 2, en activité, et de l'autre des personnes âgées, ayant plutôt un certificat d'études primaires, et en retraite, ce sans avoir de lien significatif avec leurs autres caractéristiques. Ceci laisse présager une évolution des comportements avec le changement de génération, sans pouvoir en préciser la nature.

3.3.2. SON ACTIVITÉ EN FORÊT

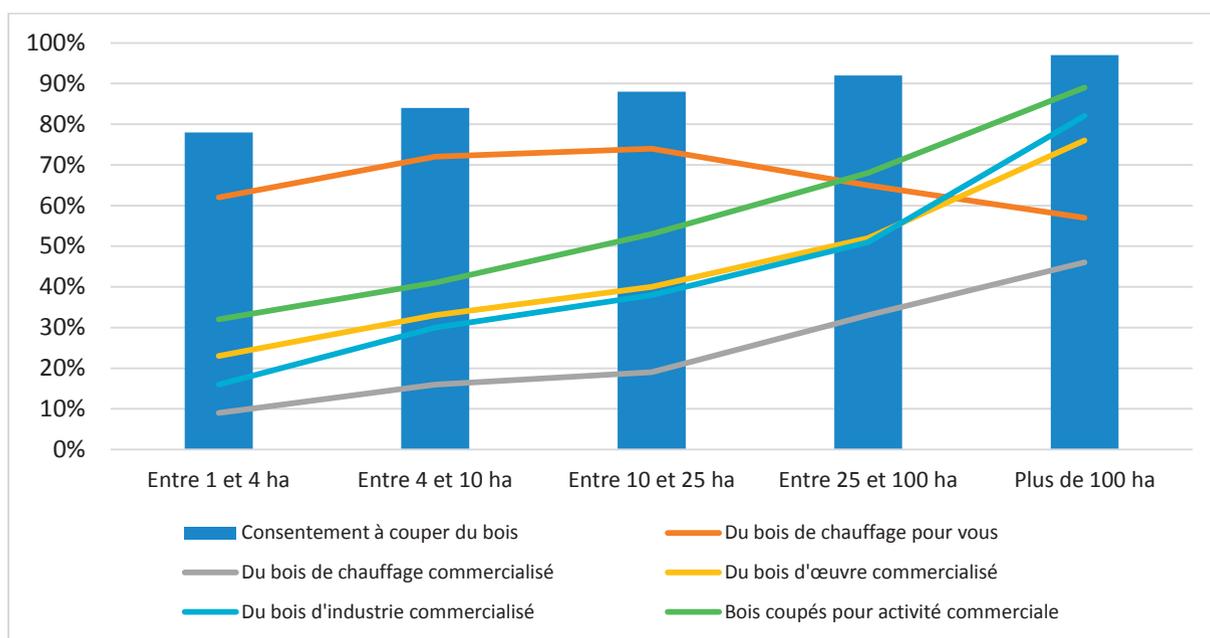


FIGURE 5. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central selon le consentement à couper du bois et la nature des coupes par rapport à ceux qui consentent à couper, et la classe de surface des propriétaires de leur forêt (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse F. Didolot, CNPF, 2016)

L'activité du propriétaire dans sa forêt a fait l'objet d'analyses importantes lors des différentes enquêtes réalisées en forêt privée au cours de ces cinq dernières années. Il en ressort la notion importante du consentement à couper, correspondant au fait que le propriétaire a coupé du bois lors des cinq dernières années ou prévoit d'en couper dans les années à venir. Il est élevé et croissant avec la surface possédée, sans jamais être égal à 100 % pour les propriétés les plus importantes. De plus, le propriétaire forestier satisfait en premier ses besoins réels ou potentiels en autoconsommation de bois, le surplus ressentant éventuellement commercialisé. Qu'en est-il pour cette enquête, tout en n'oubliant pas que celle-ci n'a pas pour objectif d'augmenter ce même consentement à couper, mais à le connaître afin de faire des propositions réalistes ?

L'histogramme de la figure 5 correspond au consentement à couper du bois, les pourcentages se rapportant au nombre total de propriétés de la classe de surface, tandis que les différentes catégories de bois coupé (bois de chauffage pour vous, bois de chauffage commercialisé, etc.) se rapportent au nombre de propriétés consentant à couper du bois, toujours par classe de surface.

Le nombre moyen de réponses augmente avec la classe de surface, en passant de 1,1 pour les propriétés de 1 à 4 hectares à 2,6 pour celles de plus de 100 hectares pour une valeur maximum possible de 4 réponses. Ceci laisserait supposer qu'il n'y a pas de recherche systématique du nombre de produits possibles. Est-ce à dire que le bois n'est pas perçu comme un matériau rare dont il convient de maximiser l'utilité ?

Le consentement à couper est de 78 % pour les propriétaires de 1 à 4 hectares et monte à 97 % pour les propriétés de plus de 100 hectares. Ces résultats sont remarquables alors que, nous

l'avons vu, une partie des forêts se trouve dans des zones difficiles d'accès et peu peuplées. Le bois de chauffage autoconsommé concerne les trois quarts des propriétaires de 4 à 25 hectares et il reste important pour ceux possédant des surfaces plus élevées. Les bois d'œuvre et d'industrie suivent des évolutions identiques ; toutes les propriétés ne sont pas concernées par leur commercialisation, y compris parmi les plus grandes ; ils semblent être issus des mêmes coupes. Le bois de chauffage commercialisé est une activité relativement importante, même si elle est inférieure à la vente de bois à l'industrie ; son importance est nouvelle : s'agit-il de choix délibérés du propriétaire de favoriser un débouché au titre de son intérêt pour les circuits courts avec une bonne utilité ou une bonne reconnaissance sociale ou de choix par défaut d'autres débouchés ?

Cela montre en tout cas l'existence de marchés concurrents, notamment pour le bois d'industrie.

Au final, **le consentement à couper du bois est élevé ; le bois de chauffage pour soi en est une destination pour les deux tiers d'entre eux**. Il est plus le fait des hommes que des femmes et il augmente avec la surface possédée. L'autoconsommation de bois est proportionnellement plus importante chez les agriculteurs. Est-ce lié à des pratiques ou à leur proximité de leurs forêts ? Ceux pour qui la forêt est un territoire de chasse ont moins tendance à commercialiser du bois ; ce résultat est cohérent avec d'autres travaux. Le régime fiscal implique une plus grande quantité de bois commercialisé, mais pas tant que cela dans la mesure où il semble aussi se dessiner un régime fiscal pour d'autres motifs, sans pouvoir dire lesquels. Enfin, l'importance du bois de chauffage nous semble être un paramètre à intégrer dans les propositions ultérieures.

3.3.3. SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET RÉMUNÉRATION

Cette partie et la suivante constituent les nouveautés de cette enquête par rapport à celles préexistantes. Nous verrons d'abord comment le propriétaire perçoit le rôle que

jouent ses bois en matière environnementale, puis s'il est disposé à s'investir davantage dans les services environnementaux.

3.3.3.1. PARTICIPATION DE SA FORÊT AUX SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Cette question permet de savoir si le propriétaire a conscience des services environnementaux et, si oui, lesquels. Nous verrons les résultats par classe de surface, par

région de situation des bois, selon l'âge et le sexe du répondant, sa catégorie socioprofessionnelle et son niveau de formation et enfin les intérêts portés à ses bois.

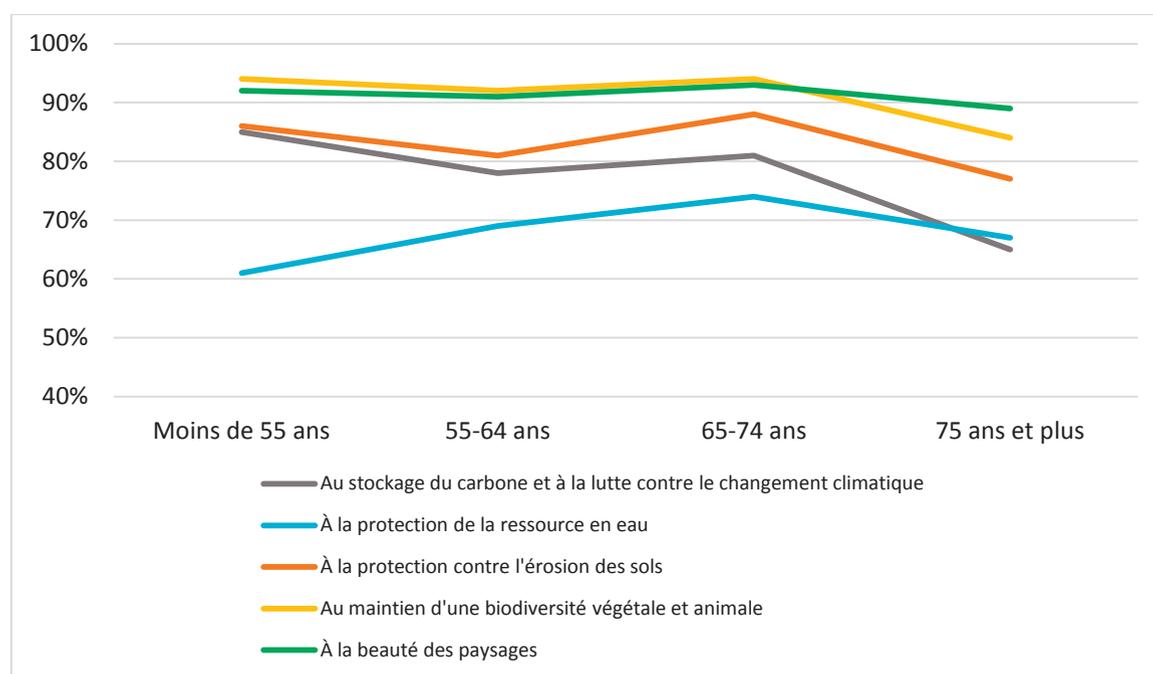


FIGURE 6. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central selon la réponse à la question : « Concernant vos bois situés dans le département..., diriez-vous qu'ils participent... ? » par rapport au nombre total de répondants et la classe d'âge des propriétaires de leur forêt (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didolot, CNPF, 2016)

Si la contribution à la beauté des paysages, au maintien d'une biodiversité animale et végétale et à la protection contre l'érosion des sols sont pratiquement indépendants de la surface, le stockage du carbone et la protection des ressources en eau sont liés à la surface possédée.

Si la beauté des paysages est pratiquement indépendante des classes d'âge, il n'en est pas de même pour les autres services

écosystémiques. Il y a un **effet génération net** pour ceux qui ont 75 ans et plus et les autres, ceux qui ont moins de 55 ans y étant encore plus sensibles, sauf dans le cas de la protection de la ressource en eau sans pouvoir expliquer ici le motif (figure 6). Nous y voyons là un **effet de génération**.

Les cadres supérieurs et les professions intermédiaires sont les plus sensibles à la

participation de leur forêt à différents services environnementaux.

Les coefficients de corrélation entre le consentement à couper ou à commercialiser et les services écosystémiques semblent montrer

que le développement des services écosystémiques ne sera pas obligatoirement antinomique de la production de bois, et qu'ils peuvent permettre l'entretien d'une partie de la forêt avec la production de bois pour l'industrie comme effet secondaire.

3.3.3.2. CONTRIBUTION PERSONNELLE POTENTIELLE DE SA FORÊT AUX SERVICES ENVIRONNEMENTAUX, PRINCIPE ET NATURE.

Si on propose des projets finançant des services environnementaux, les propriétaires auraient-ils l'impression de participer à l'intérêt général, indépendamment de leur nature ? Cette question est une manière de savoir s'ils ont l'impression d'avoir une influence potentielle en la matière.

Si les propriétés de plus de 100 hectares ont très majoritairement l'impression de participer à l'intérêt général, il en est au final de même pour les classes de surface inférieures (figure 7). Ceux qui ont un avis contraire sont minoritaires. Cependant, cette opinion se réfère implicitement à la situation actuelle et ne préjuge pas de l'acceptation du propriétaire forestier à participer à une action quelconque.

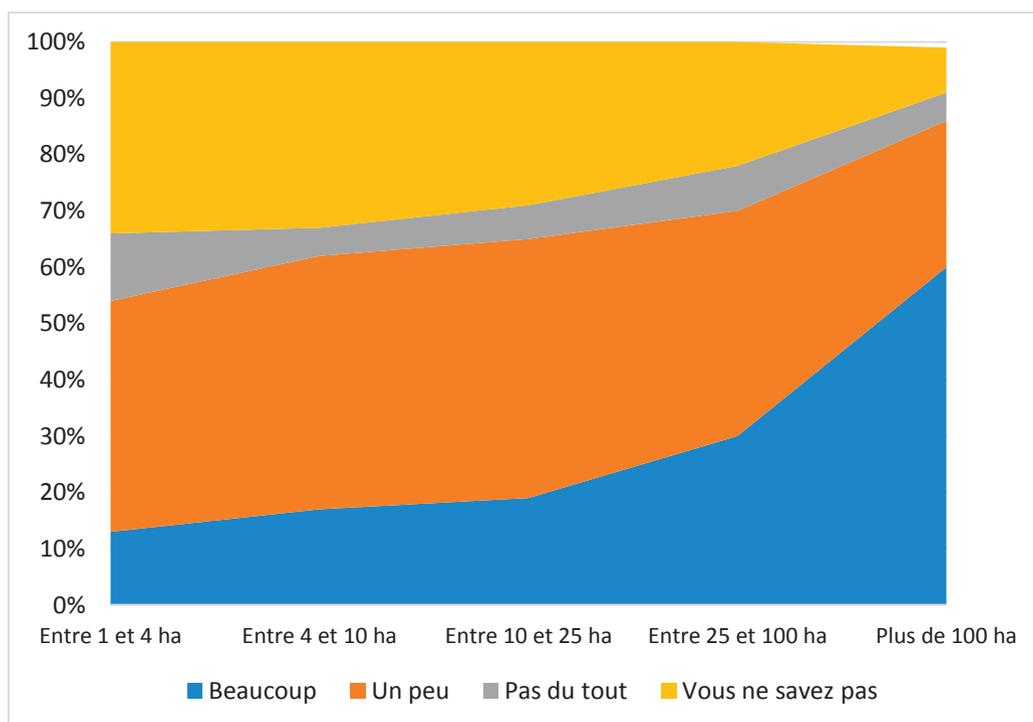


FIGURE 7. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central selon la réponse à la question : « Au travers d'un projet finançant les services environnementaux rendus par vos bois, auriez-vous l'impression de participer à l'intérêt général ? » selon la classe de surface de leur forêt (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

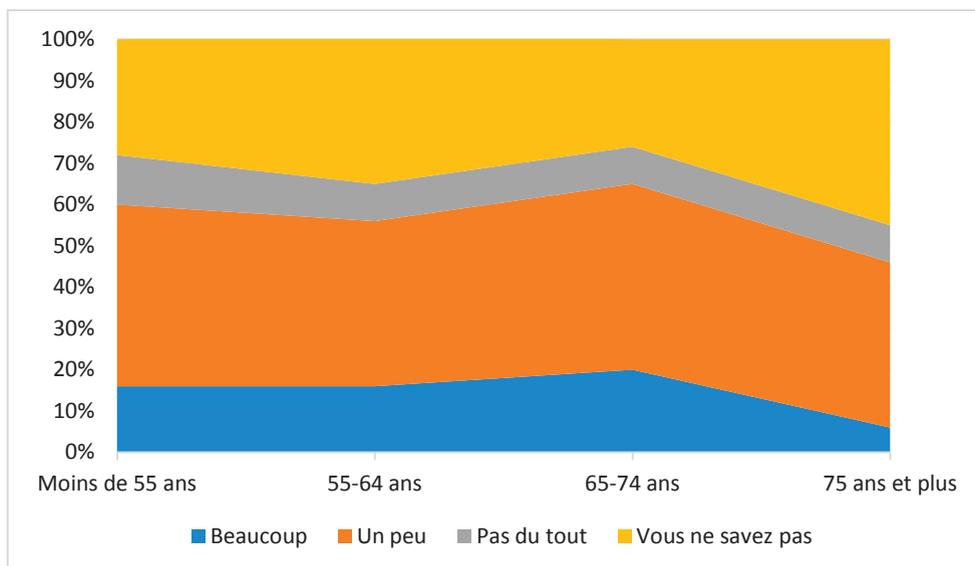


FIGURE 8. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central pour ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Au travers d'un projet finançant les services environnementaux rendus par vos bois, auriez-vous l'impression de participer à l'intérêt général ? » selon la classe d'âge des propriétaires (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

Les propriétaires de 75 ans et plus savent moins si leur forêt peut participer à l'intérêt général, la réponse « beaucoup » étant plus réduite (figure 8). Sinon, les différences en fonction de l'âge sont relativement faibles.

Le lien avec **le niveau de formation est net**, le décalage étant en dessous du CAP pour ceux

qui ne savent pas, et des études supérieures pour ceux qui pensent que c'est « beaucoup ». Comment procéder pour faire adhérer ceux qui ne savent pas ? Ceci ne semble possible que dans le cadre de contacts individuels avec des précisions sur le cadre technico-administratif des dispositifs.

3.3.3.3. ACCEPTATION D'UNE AIDE POUR LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX, PRINCIPE ET TYPE DE TRAVAUX POTENTIELS

Pour ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Au travers d'un projet finançant les services environnementaux rendus par vos bois, auriez-vous l'impression de participer à l'intérêt général ? », nous avons la figure ci-après qui résume, par service environnemental, l'acceptation à modifier la façon de gérer leurs bois. Cinq ont été retenus : le stockage du carbone et la lutte contre le changement climatique, la protection de la ressource en eau, la protection contre l'érosion des sols, le maintien d'une biodiversité végétale et animale et la beauté des paysages. Des services spécifiques à la haute montagne n'ont pas été retenus, comme la protection contre les

avalanches ou les crues torrentielles, car ne concernant qu'une partie du territoire étudié.

Les paysages arrivent en tête, suivis de la biodiversité et, à un niveau équivalent, des protections de la ressource en eau et contre l'érosion des sols. Le stockage du carbone étant en dernier (figure 9). Est-ce parce que cette notion est plus tardive que les autres ? Parce qu'elle apparaît plus dans une logique de production de bois pour l'industrie ? Les pourcentages augmentent avec la classe de surface possédée, sans que les écarts entre les valeurs extrêmes soient énormes. Enfin, la proportion de personnes qui répond « ne sait pas » est faible et toujours inférieure à 10 %.

Ceci montre le décalage important, pour une partie des propriétaires, entre les politiques consistant à compenser au plus les surcoûts monétaires liés au maintien de la biodiversité et qui ont rencontré des résistances importantes, et les attentes de rémunération des propriétaires forestiers pour une gestion active de celle-ci : seule une partie minime des propriétaires potentiellement concernés accepte des contrats liés à une biodiversité imposée, voire figée, alors même qu'elle fait partie de leur espace personnel, et ce sans reconnaissance ou remerciements réels de la part de la société ; il nous paraît source de conflit potentiel.

L'adaptation éventuelle des méthodes sylvicoles pour le stockage du carbone qui augmente avec la surface peut se comprendre car une part croissante de la production des grands propriétaires est destinée au commerce. Plus surprenante est l'évolution des proportions pour le maintien de la biodiversité qui croît avec la surface possédée. En tous cas, nous retrouvons la même évolution que pour le paysage.

Il en est de même pour la protection contre l'érosion des sols et la ressource en eau. La souhait de participer activement aux services environnementaux est partagée par nombre de propriétaires.

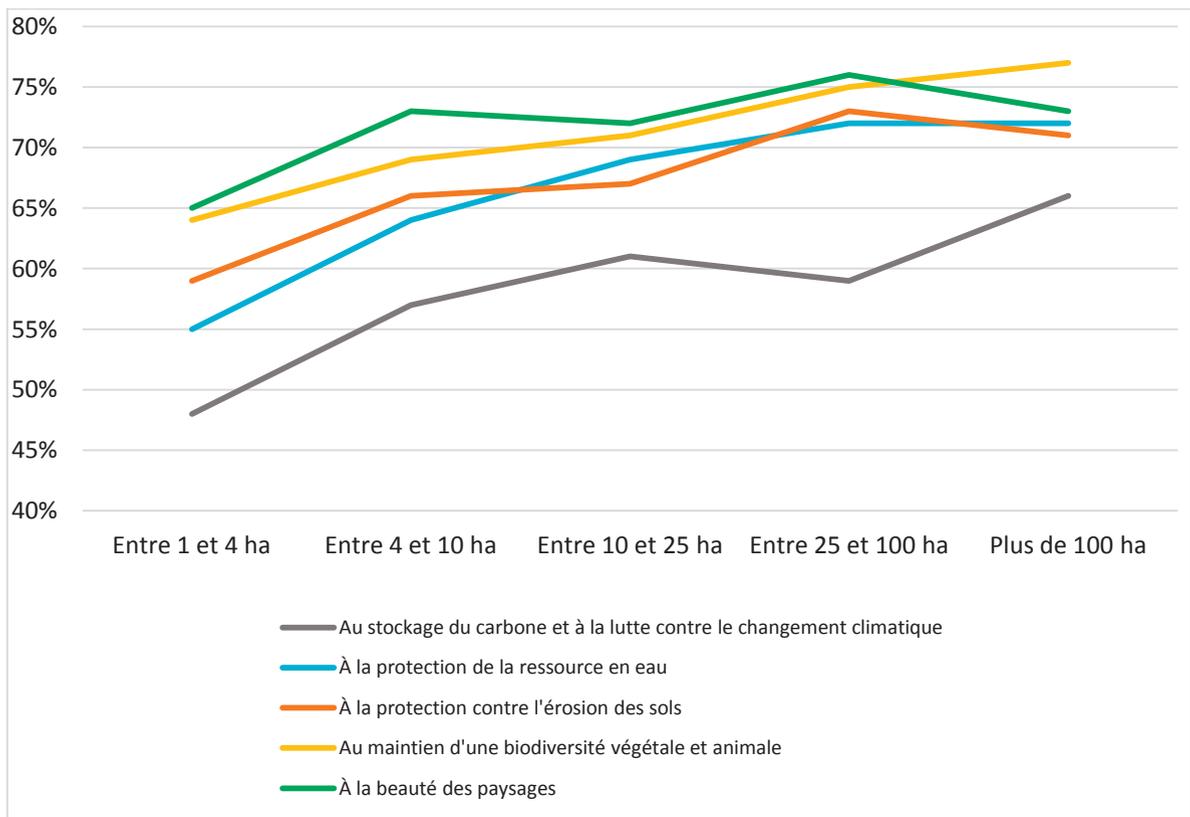


FIGURE 9. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central pour ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Moyennant une aide financière, seriez-vous prêt à modifier la façon de gérer vos bois, pour contribuer à... ? » par rapport à ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Au travers d'un projet finançant les services environnementaux rendus par vos bois, auriez-vous l'impression de participer à l'intérêt général ? », et selon la classe de surface (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

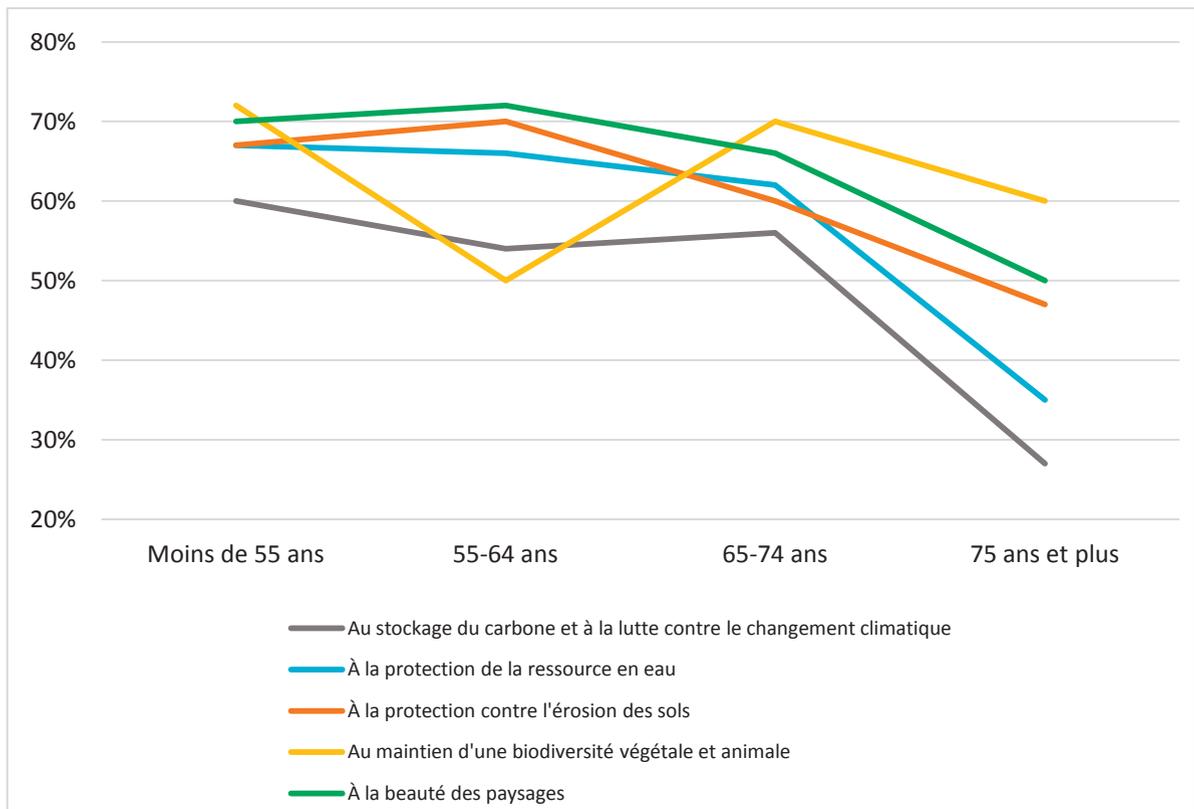


FIGURE 10. — *Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central pour ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Moyennant une aide financière, seriez-vous prêt à modifier la façon de gérer vos bois, pour contribuer à... ? » par rapport à ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Au travers d'un projet finançant les services environnementaux rendus par vos bois, auriez-vous l'impression de participer à l'intérêt général ? », et selon leur classe d'âge (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)*

L'effet génération est très net entre ceux qui ont plus de 75 ans et les autres, ceux qui ont moins de 55 ans étant encore plus intéressés à ces services environnementaux (figure 10). Nous y voyons là un **effet important de génération**.

Il y a aussi un lien très net entre les différentes réponses et le niveau de formation.

La figure 11 montre la part en nombre de propriétaires potentiellement intéressés par une aide par rapport au nombre total de propriétaires et ce, par nature d'aide.

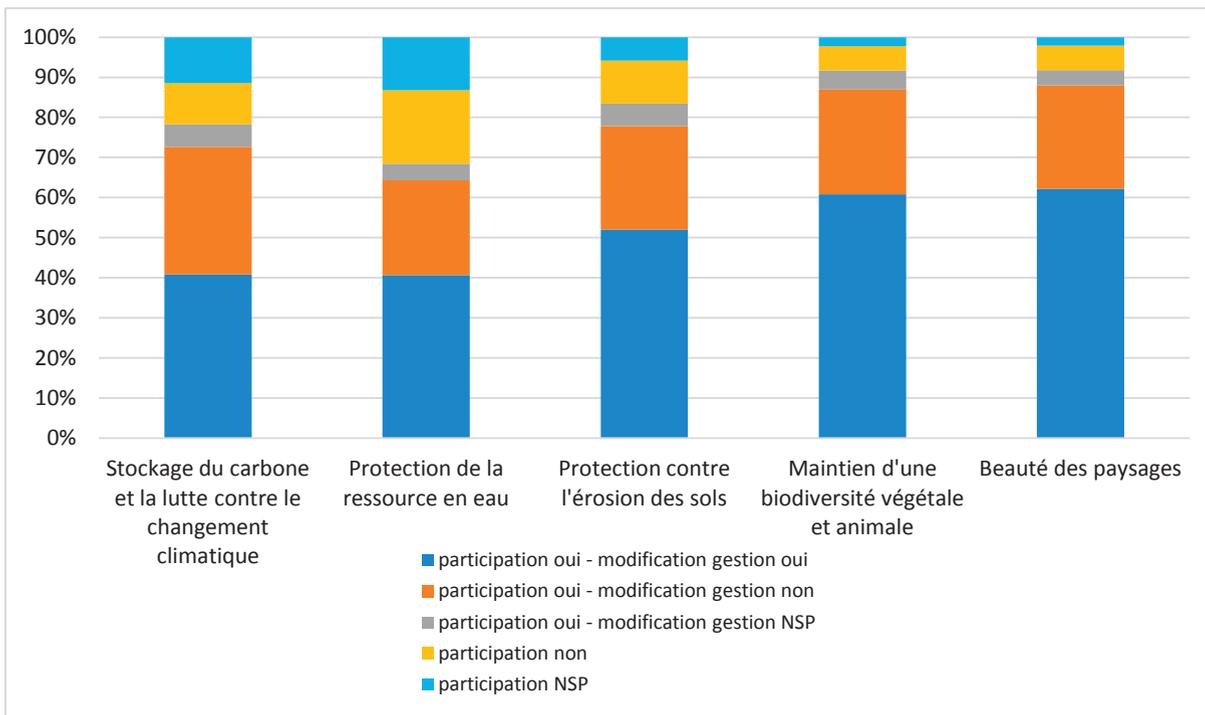


FIGURE 11. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central en fonction des réponses aux questions : « Moyennant une aide financière, seriez-vous prêt à modifier la façon de gérer vos bois, pour contribuer à... ? » par rapport à ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Au travers d'un projet finançant les services environnementaux rendus par vos bois, auriez-vous l'impression de participer à l'intérêt général ? » ainsi que les autres réponses à la question « Concernant vos bois situés ..., diriez-vous qu'ils participent... ? », par catégorie de service écosystémique (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse F. Didot, CNPF, 2016)

Si nous regardons les différents services écosystémiques potentiels, nous voyons qu'environ **40 % des propriétaires sont disposés à modifier leur gestion dans le cadre du stockage du carbone** et de la protection de la ressource en eau, environ 50 % pour la protection contre l'érosion des sols, et 60 % pour la beauté des paysages et le maintien de la biodiversité. La proportion de ceux qui ne veulent pas modifier leur gestion est globalement de 30 %. Enfin, la proportion de ceux qui pensent que leur forêt ne participe

pas aux services est comprise entre 30 % pour la protection de la ressource en eau et 10 % pour la beauté des paysages.

Nous y voyons un marché potentiel important pour ces services.

L'analyse des corrélations avec les variables précédentes semble montrer l'émergence d'une population de propriétaires forestiers sensible à ces mêmes services mais qui ne s'insère pas forcément dans les circuits commerciaux traditionnels.

3.3.3.4. QUELLE PRIORITÉ POUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ?

Dans le cas où le propriétaire a répondu « oui » à un des cinq items précédents, quelle est l'aide prioritaire ?

Le maintien de la biodiversité végétale et animale est classée en première priorité, suivi globalement de la beauté des paysages et en troisième rang du stockage en carbone. Ceci confirme l'analyse du point précédent.

L'adaptation éventuelle des méthodes sylvicoles pour le stockage du carbone qui augmente avec la surface peut se comprendre car une part croissante des productions de la forêt est destinée au commerce. Plus

surprenante est l'évolution des proportions pour le maintien de la biodiversité qui décroît avec la surface possédée (figure 12). Faut-il y voir une crainte de ne plus pouvoir fournir du bois pour l'industrie ? Un lien avec ses usages de ses bois ? Un pourcentage plus important de propriétaires subissant des contraintes environnementales et qui se demandent comment inverser la tendance ? En tous cas, nous retrouvons la même évolution pour le paysage.

Quel est le lien éventuel avec les classes d'âge ?

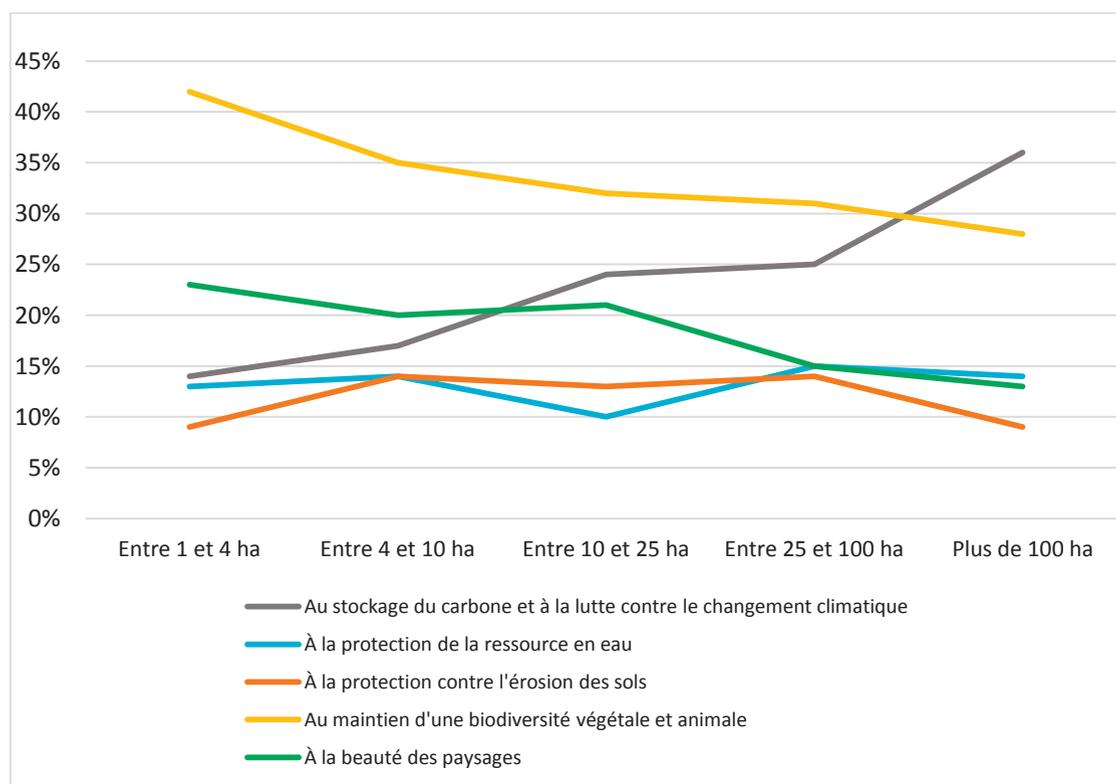


FIGURE 12. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central pour ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Pour quelle raison accepteriez-vous le plus de recevoir une aide financière ? Est-ce pour... ? » par rapport à ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Moyennant une aide financière, seriez-vous prêt à modifier la façon de gérer vos bois, pour contribuer à... ? », et la classe de surface des propriétaires de leur forêt (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

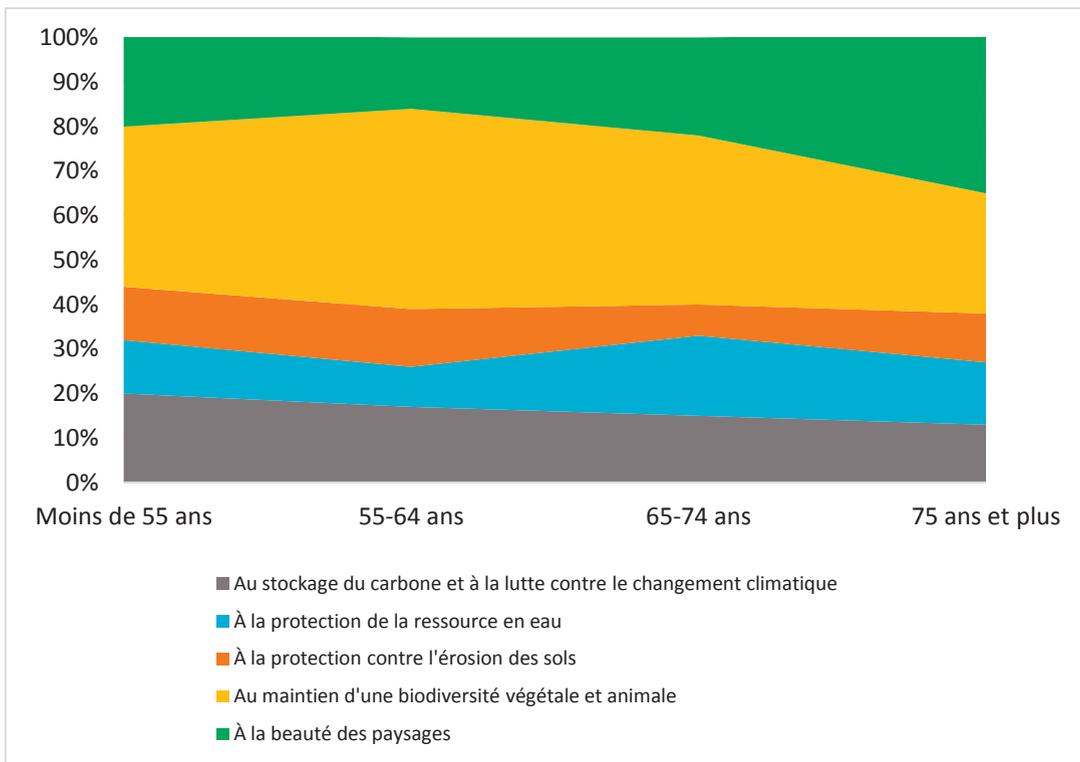


FIGURE 13. — *Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central pour ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Pour quelle raison accepteriez-vous le plus de recevoir une aide financière ? Est-ce pour... ? » par rapport à ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Moyennant une aide financière, seriez-vous prêt à modifier la façon de gérer vos bois, pour contribuer à... ? » et selon leur classe d'âge (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didolot, CNPF, 2016)*

La beauté des paysages domine chez les plus âgés, au détriment du maintien de la biodiversité (figure 13). Chez les plus jeunes, le changement climatique occupe une place importante, ainsi que le maintien de la biodiversité. Ceci donne l'impression d'une légère montée en puissance des préoccupations

liées au changement climatique, qui tend à supplanter partiellement le maintien de la biodiversité. En d'autres termes, nous avons une dynamique des craintes qui sont plus importantes chez les jeunes propriétaires forestiers.

3.3.3.5. NATURE DES TRAVAUX ENVISAGÉS ET CEUX POUR LESQUELS IL Y AURAIT BESOIN D'UNE AIDE

La mise en œuvre de telles politiques présuppose chez le propriétaire la réalisation de travaux dans sa forêt, condition nécessaire pour parler d'évolution des pratiques sylvicoles, ce qui implique au préalable l'envie de réaliser des travaux chez soi. Les catégories de travaux retenus sont la plantation (boisement, reboisement), la régénération naturelle (dépressage, dégagement des

semis...), l'éclaircie dont conversion de taillis en futaie ou balivage, les travaux de desserte (chemins, pistes, routes), la défense des forêts contre les incendies et les autres travaux. Ils couvrent la quasi-totalité de ceux réalisés classiquement en forêt privée.

Comme précédemment, nous verrons d'abord les résultats en fonction de la classe de surface des bois, puis de l'âge du propriétaire.

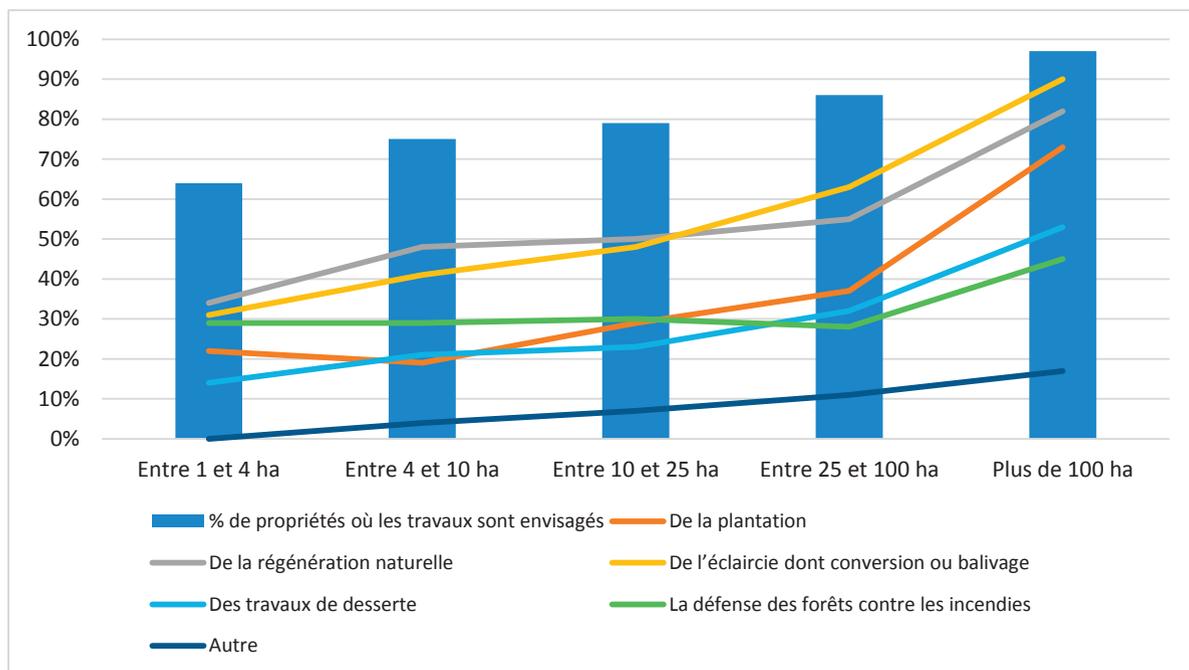


FIGURE 14. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central pour ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Envisagez-vous les types de travaux suivants dans vos bois ? » dans le cas où ils sont prévus et la classe d'âge des propriétaires (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

Le pourcentage de propriétés où des travaux sont envisagés est important : il représente les deux tiers de celles-ci. Là encore, nous ne pouvons pas parler de forêts à l'abandon dans l'esprit de leurs propriétaires. Le pourcentage de travaux envisagés par classe de surface augmente avec celle-ci (figure 14). Il est un peu inférieur aux deux tiers pour les propriétés de 1 à 4 hectares et concerne quasiment toutes les propriétés de plus de 100 hectares.

La régénération naturelle arrive en tête, suivie de près par les éclaircies, et de façon surprenante par la défense des forêts contre l'incendie dont nous pouvons nous interroger sur leur existence : est-ce une conséquence de la perception des sécheresses liées au changement climatique ?

Les plantations ne sont qu'en quatrième position ; **elles ne constituent plus une priorité pour une partie notable des propriétaires.** Ces réponses sont cohérentes avec les résultats des autres enquêtes réalisées en France, **alors que cette enquête a été réalisée dans une forêt comprenant des surfaces importantes qui ont été plantées.**

Les discours sur le manque de renouvellement émis par certains acteurs de la filière bois n'est pas partagé par la grande majorité des propriétaires de moins de cent hectares : 22 % pour ceux de moins de 10 hectares, 30 % pour ceux de 10 à 25 hectares, 37 % pour ceux de 25 à 100 hectares et qui bénéficient en majorité d'un plan simple de gestion, ceux de plus de 100 hectares le partageant à 73 %. Les travaux de desserte sont en dernier, alors que les exploitants forestiers traditionnels et autres acteurs liés à la première transformation en sont explicitement demandeurs. En tous cas, ceci indique aussi le découplage entre le coût des travaux et leur financement, dans un contexte où les investissements avec des financements extérieurs semblent devoir être accompagnés d'autres sources de financement, les incitations fiscales correspondantes (dispositif DEFI⁶ forêt), n'ayant que peu d'impact global comme l'a montré l'enquête

⁶ Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement

de la structure de la forêt privée de 2012 réalisée par le ministère de l'Agriculture. Ces résultats sont à rapprocher de ceux pour le consentement à couper. Celui-ci est supérieur,

de façon normale, aux travaux envisagés. Cependant les résultats à ces deux questions et leur évolution sont cohérents.

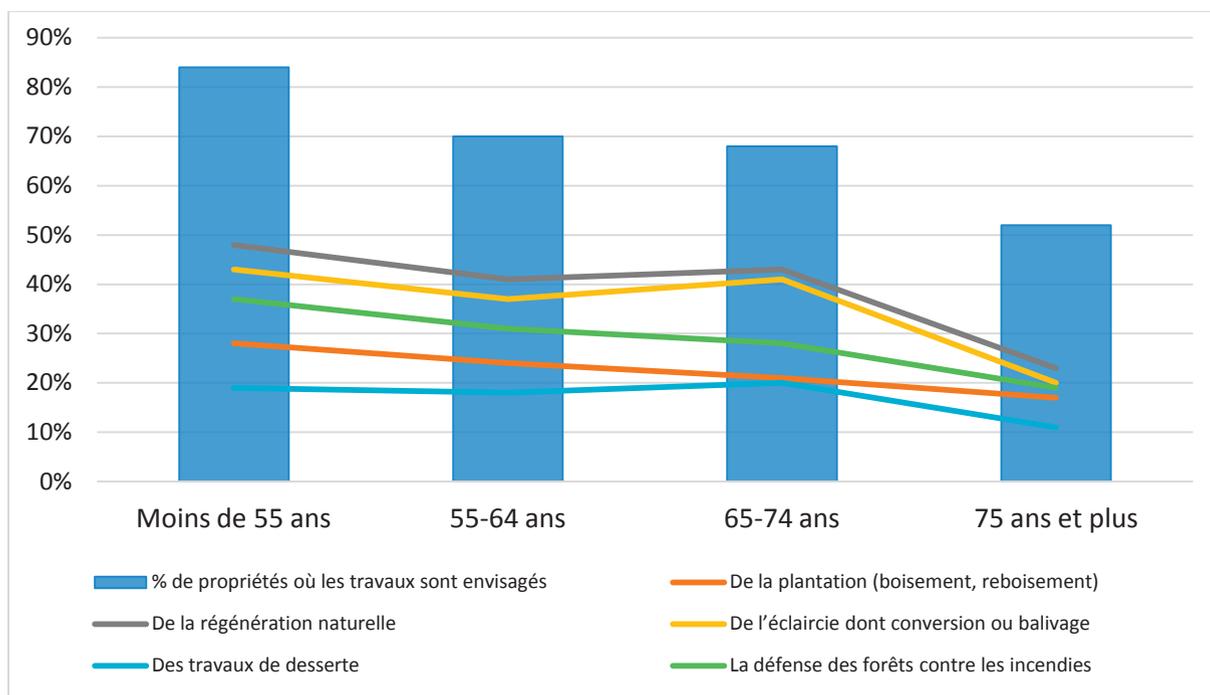


FIGURE 15. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central pour ceux qui ont répondu « oui » à la question : « Envisagez-vous les types de travaux suivants dans vos bois ? », et la classe de surface des propriétaires de leur forêt (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016).

Les jeunes propriétaires s'intéressent à leur forêt et ils ont envie d'agir. Nous avons vu la même tendance pour la participation aux services écosystémiques. La chute est forte après 75 ans (figure 15).

Le pourcentage de propriétés où des travaux sont envisagés augmente avec le niveau de formation. Est-ce un effet de celui-ci : est-on capable de les réaliser ? Est-on d'accord avec les objectifs sous-tendus ? Dispose-t-on des moyens techniques ou financiers nécessaires ? Est-ce un effet caché de la surface possédée ? Dans tous les cas, il y a décalage entre la plantation qui se situe à un niveau inférieur à celui de la régénération naturelle.

Hormis les travaux de lutte contre l'incendie, l'importance des travaux diminue avec l'ancienneté de possession des biens forestiers. Les cas de la régénération naturelle et des éclaircies sont très nets : est-ce dû au fait que

l'on a le courage de s'engager sur des travaux de longue haleine au début, ou est-ce un effet caché de l'âge du propriétaire ? Dans le cas des plantations, ces résultats semblent indiquer la nécessité d'une réflexion préalable incluant la connaissance de la propriété et probablement l'inclusion de celle-ci dans la chaîne d'opérations liées à une coupe, donc au projet du propriétaire. Dans le cas de la lutte contre l'incendie, peut-on y voir un effet caché de la perception par le public du changement climatique ?

Les trois quarts de ceux qui consentent à couper prévoient des travaux, d'abord de régénération naturelle, puis d'éclaircie, la défense des forêts contre l'incendie venant au troisième rang et les plantations au quatrième. Le classement est invariant dans le cas d'autoconsommation de bois de feu. Dans le cas de la vente de bois, quelle qu'en soit la

destination, la plantation reste au troisième rang, derrière la régénération naturelle et les éclaircies.

Ceci est de nouveau cohérent avec les conclusions de travaux sur le reboisement derrière coupe rase, où les replantations étaient plus le fait des propriétés les plus importantes, tandis que les régénérations naturelles concernent plus les propriétés de moyenne importance. En tout cas, **la mise en valeur des propriétés ne passe plus exclusivement par la plantation, alors même que le Massif central a été une terre de boisement** comme nous l'avons vu. Comment promouvoir des campagnes de replantations dans ces conditions ?

Cependant, la mise en place d'une politique incitative est-elle susceptible de faire évoluer les comportements sylvicoles ? D'où la question posée à ceux qui n'ont pas envisagé de travaux sylvicoles de plantation, de régénération naturelle et d'éclaircie : « *S'il y avait une aide au stockage du carbone, feriez-vous des travaux de... ?* », les réponses étant analysées par rapport à cette catégorie de propriétaires et la catégorie correspondante de travaux ; elle a été réduite aux trois principaux en partant du raisonnement qu'ils servent à améliorer la forêt et que les autres types de travaux sont liés à ceux-ci.

3.3.3.6. TAUX D'AIDE MINIMAL

Le taux d'aide est un paramètre majeur de la mise en œuvre d'une politique, sans oublier que des critères de surface peuvent aussi influencer sur les résultats, comme l'a montré l'évolution de la politique d'aides au boisement du FFN⁷, puis de l'État, en créant des exclus de la politique forestière⁸. D'où une question sur les taux d'aide pour ceux qui souhaitent réaliser des travaux, la réponse étant

L'effet le plus important correspond aux travaux de régénération naturelle (23 %), suivis de ceux d'éclaircie (19 %) et en dernier de plantation (15 %). Ceci est cohérent au classement des travaux souhaités, et montre la perception de ceux-ci par les propriétaires. Peut-on parler d'une vision édénique de la forêt (l'édénisme consistant à projeter sur un massif boisé une valeur de sanctuaire pour la biodiversité et le climat) ? Nous y voyons là une source potentielle de frictions avec l'industrie, **la production de bois pour celle-ci devenant pour certains propriétaires une production connexe (secondaire) des services écosystémiques**. L'absence de ces derniers ne modifiera probablement pas cette vision. Par contre, **leur présence aura, dans ce contexte, un impact positif sur la quantité de bois mobilisée**.

La mise en place d'une politique carbone aurait donc à terme un impact net sur la ressource globale en bois et sur l'adaptation de la forêt au changement climatique.

L'examen des travaux pour lesquels les propriétaires ont le plus besoin d'aides montre une situation confuse qui rendra délicate une politique de stockage du carbone basée sur uniquement sur des aides au boisement ou au reboisement.

spontanée, les résultats étant ensuite rassemblés en classes de taux d'aide.

Une question complémentaire porte sur les montants minima d'aide dans le cas d'un reboisement dont le coût a été fixé à 5 000 €/ha et dans le cas d'éclaircies d'un coût forfaitaire de 1 500 €/ha.

⁷ Le FFN désigne Fonds forestier national (1946-1999).

⁸ Des analyses réalisées en 2008 ont montré que les propriétaires forestiers privés de Massif central concernés par de telles normes avaient ressenti cette évolution comme un rejet de la part de l'administration.

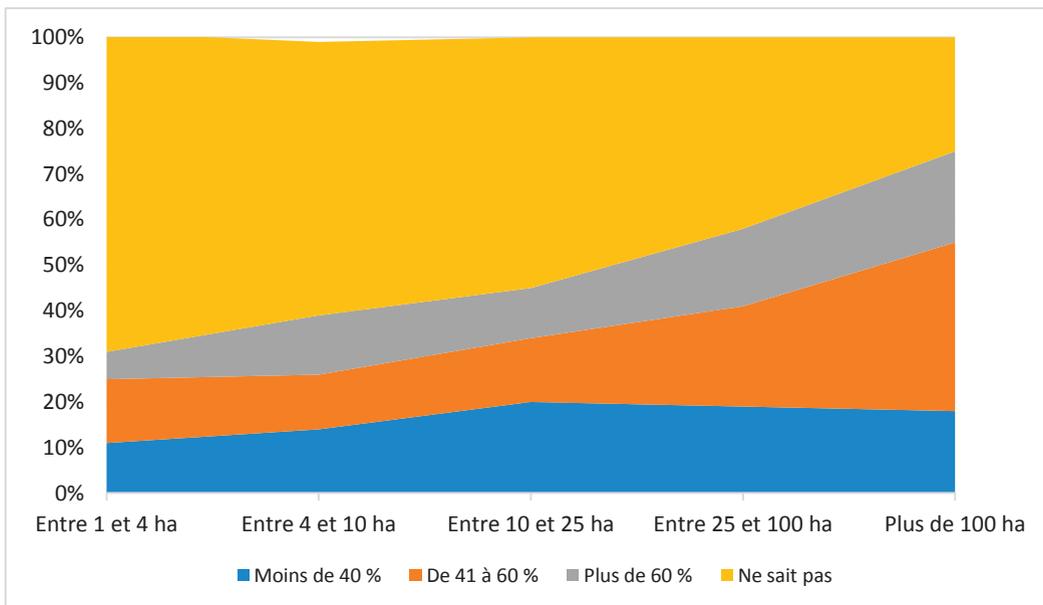


FIGURE 16. — *Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, pour ceux qui ont répondu à la question sur le type de travaux pour lequel ils ont le plus besoin d'aides en fonction du taux d'aide minimal pour financer les travaux et la classe de surface (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)*

L'effet classe de surface est net. Un taux inférieur à 40 % n'aura qu'un faible impact sur le territoire (figure 16). Il commence à être visible quand il est compris entre 40 et 60 %. Enfin, des propriétaires sont demandeurs d'un seuil supérieur à 60 %, voire 70 %. Dans le cas de développement d'une véritable politique de territoire, **les taux d'aide devront être relativement conséquents.** Ce qui montre indirectement la perception de la faiblesse du revenu issu de la vente de bois, ce constat ayant été fait dans une autre enquête sur la France.

Le pourcentage de ceux qui ne savent pas répondre est plus important chez les plus de 65 ans. Le pourcentage du minimum de taux d'aide varie peu en fonction des classes d'âge, même si les propriétaires de 55 à 64 ans semblent les plus exigeants.

Les femmes se sont moins interrogées sur la possibilité d'avoir des aides que les hommes. Dans le cas où elles sont intéressées, le taux d'aide demandé est supérieur à celui des hommes.

En résumé, seule une minorité de propriétaires a réfléchi aux systèmes d'aides éventuelles. Cette situation, logique dans la mesure où l'État n'est que très peu impliqué dans l'investissement forestier — sinon au travers d'un dispositif d'une grande lourdeur administrative favorisant clairement les grandes propriétés, est aussi liée à une relative insuffisance des différents prix et coûts de référence en sylviculture. Pour ceux qui le savent, les taux d'aide demandés sont relativement importants. Il convient de les prendre avec prudence. À quel prix accepte-t-on de perdre sa liberté ? Ceci impliquerait des investigations spécifiques dépassant le cadre de cette enquête.

Les demandes concernant les montants d'aide sur la base de coûts fréquents pour deux types de chantiers courants ont également été sondées : le boisement et le reboisement ont abouti au résultat ci-après pour des travaux s'élevant à 5 000 €/ha tels que du boisement ou du reboisement avec un graphique correspondant à la fréquence par montant d'aide demandé (figure 17).

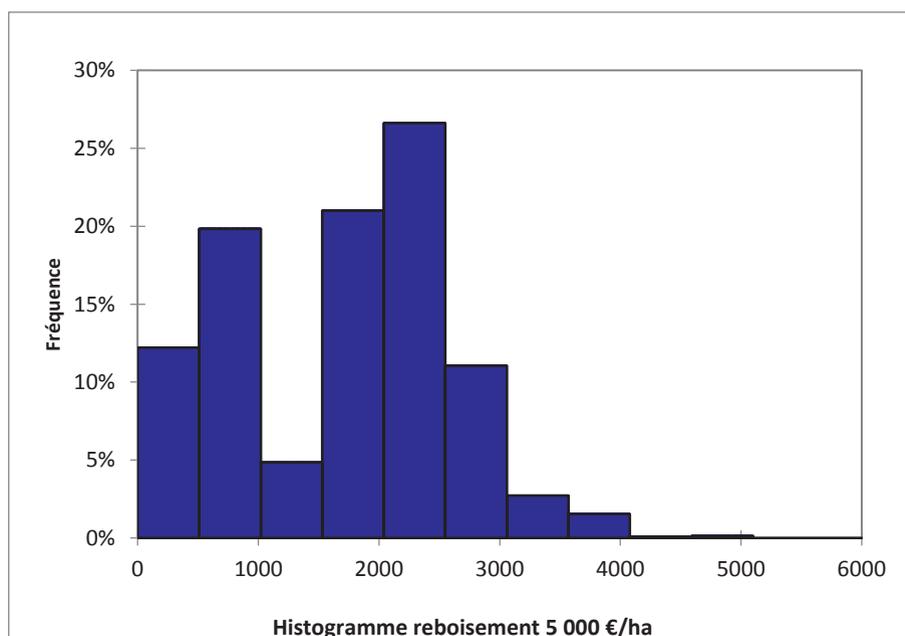


FIGURE 17. — *Pourcentage du nombre redressé de propriétaires forestiers privés du Massif central, pour ceux qui envisagent des travaux sylvicoles dans leur propriété en fonction du montant de l'aide demandée pour des travaux s'élevant à 5 000 €/ha tels que du boisement ou du reboisement (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse F. Didot, CNPF, 2016)*

La première classe correspond à des personnes qui n'envisagent pas le fait de réaliser des travaux. Si 20 % de la population demande une aide de 1 000 €/ha, environ le même effectif demande une aide de 2 000 €/ha (soit 40 %) et plus du quart une aide de 2 500 €/ha (soit 50 %). Il reste 15 % d'entre eux qui demandent une aide supérieure à 50 %, dont un faible effectif une aide supérieure à 60 %. **Ceci semble correspondre à deux catégories de propriétaires : les premiers qui attendent surtout une aide symbolique et un accompagnement dans leur action, tandis**

que les seconds changent de pratiques sous l'influence de taux importants.

L'examen des résultats en fonction des caractéristiques des propriétaires montre qu'il semble peu réaliste d'avoir une politique proposant moins de 40 % d'aide pour les reboisements, le chiffre de 50 % étant le plus réaliste, ce indépendamment de la mise en œuvre éventuelle de l'aide dans une structure privant les propriétaires d'une partie de leur liberté.

Qu'en est-il pour le balivage, dont nous avons fixé le coût à 1 500 €/ha (figure 18) ?

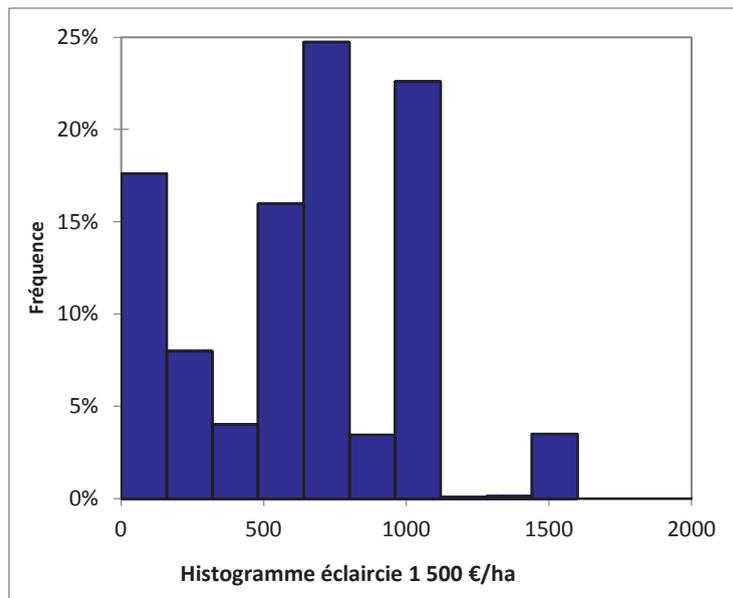


FIGURE 18. — Pourcentage du nombre redressé de propriétaires forestiers privés du Massif central, pour ceux qui envisagent des travaux sylvicoles dans leur propriété en fonction du montant de l'aide demandée pour des travaux s'élevant à 1 500 €/ha tels que de la conversion de taillis en futaie ou balivage (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didolot, CNPF, 2016)

Un premier seuil d'aide se situe aux alentours de 500 €/ha et un second à 1 000 €/ha, soit deux taux principaux d'aide : un tiers et deux tiers. Un taux d'aide de 50 % semble nécessaire pour toucher 70 % des propriétaires. Des taux de réponse supérieurs impliquent des taux d'aide élevés.

En résumé, **les taux d'aide doivent être substantiels pour susciter l'adhésion des**

propriétaires forestiers privés de plus d'un hectare dans le cadre du balivage. Ils montrent indirectement que, sous sa configuration actuelle, les profits dégagés de l'amélioration de taillis ne permettent pas de financer les travaux. Il faudra aussi des **efforts d'information significatifs pour toucher des propriétaires habituellement exclus des différents dispositifs d'aide.**

3.3.4. CARACTÉRISTIQUES DU FINANCEUR POUR LA COMPENSATION CARBONE

Dans le cas de la compensation carbone, quelles sont les entités susceptibles de contribuer au financement de travaux ayant un impact environnemental dans les bois des propriétaires ? D'une manière générale, les forestiers ont-ils déjà entendu parler de compensation carbone en forêt ? Trouvent-ils

intéressant de bénéficier de financements pour des projets en forêt qui aident les entreprises à compenser des émissions carbone non réductibles ? Quels seraient les types de financeurs possibles (formes juridiques, secteurs et zones d'activités) ? Pour quelles raisons refuseraient-ils les financements ?

3.3.4.1. ACCEPTATION DU PRINCIPE DE LA COMPENSATION CARBONE

Les propriétaires interrogés ont-ils entendu parler de la compensation carbone ? Trouvent-ils intéressant que les entreprises financent des

projets en forêt qui les aident à compenser ces émissions non réductibles ? Les propriétés les plus importantes, dont nous pouvons penser

qu'elles sont informées via les différents organismes de développement forestier, en ont

proportionnellement plus entendu parler (figure 19).

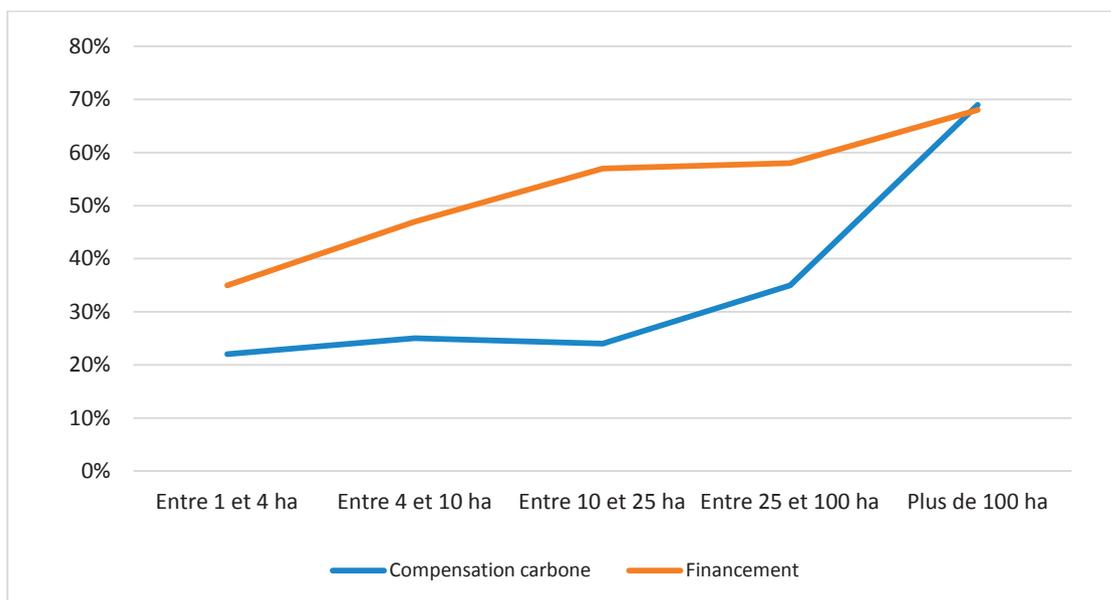


FIGURE 19. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, pour ceux qui ont entendu parler de la compensation carbone ou qui trouvent intéressante l'idée de financements en forêt, et la classe de surface (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse F. Didot, CNPF, 2016)

Ce résultat est positif, car il conforte l'existence d'un marché potentiel. Autrement dit, **peu connaissent mais quand on leur explique ils sont relativement nombreux à**

adhérer. La figure 20 détaille cette connaissance de la compensation carbone par rapport aux classes d'âge du propriétaire.

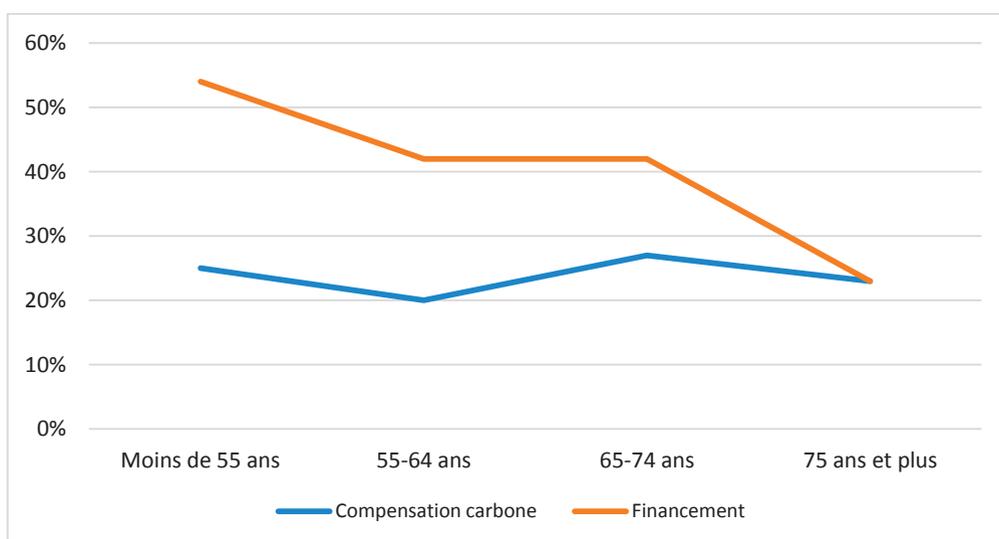


FIGURE 20. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, pour ceux qui ont entendu parler de la compensation carbone ou qui trouvent intéressante l'idée de financements en forêt, et la classe d'âge des propriétaires (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse F. Didot, CNPF, 2016)

Nous voyons nettement le changement de génération, le dispositif de compensation carbone touchant potentiellement beaucoup plus les jeunes propriétaires. **Le lien avec le niveau de formation est très net**, tant pour le fait d'en avoir entendu parler que pour trouver cette idée intéressante. L'écart entre les deux réponses est négatif pour ceux qui n'ont pas de

diplôme, et devient positif tout en augmentant et en atteignant une valeur maximale de 21 points de décalage.

En résumé, les propriétaires les plus importants, ceux qui sont les plus jeunes ou qui ont le niveau de formation le plus élevé sont ceux qui sont les plus intéressés par la compensation carbone.

3.3.4.2. TYPE DE FINANCEUR POTENTIEL (ENTREPRISE, ETC.)

Bien entendu, le type de financeur potentiel fait partie des questions posées. L'analyse de cette réponse peut être faite à la lumière de deux questions : quelle est l'image de marque

potentielle du type de financeur s'il communique sur cette action ? Quelle perception en ont les propriétaires intéressés par ce type d'action ?

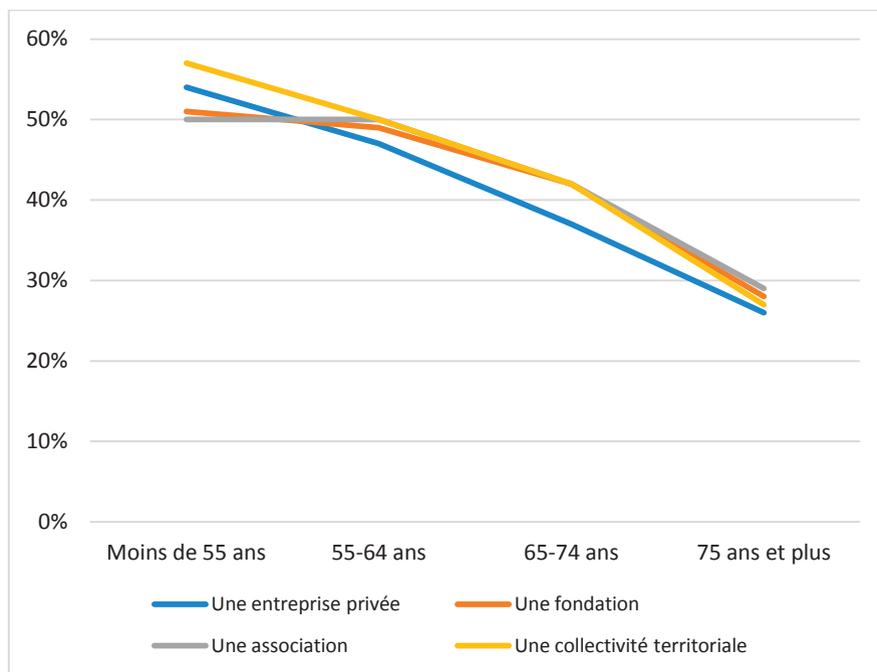


FIGURE 21. — *Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction du type d'entité qui financerait ce type de travaux et la classe de surface (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)*

Il ne se dégage pas de majorité nette envers l'un des types de structure proposés, que ce soit globalement ou par classe de surface. Le pourcentage de propriétaires qui ne sait pas est globalement stable et proche de 15 %. Le choix des entités possibles diminue avec l'âge en passant de 2,1 pour ceux qui ont moins de 55 ans à 1,1 pour ceux qui ont plus de 75 ans, ce qui pourra avoir une incidence sur les

projets qui peuvent échouer à cause d'une structure inadaptée (figure 21).

Il y a un effet surface qui est net. Le nombre de choix de structures possibles augmente entre ceux qui ont moins de 4 hectares et ceux qui ont plus de 100 ha.

L'effet génération est important, probablement plus que celui de surface pour un dispositif qui rencontre un préjugé favorable après information. Enfin, il n'y a pas, en

première approche, d'*a priori* sur le type d'entité potentiellement concerné.

Dans le cas de ceux qui ne sont pas intéressés, quels en sont les motifs ?

Une dizaine de motifs ont été proposés, dont les craintes de perte de liberté ou de lourdeurs administratives, le refus qu'une entreprise profite des bois du propriétaire pour son image, comme le fait de ne pas vouloir faire des travaux dans ses bois, la nature et la situation du terrain, les dégâts chez soi, ou la méfiance envers les entreprises. **La crainte de perte de liberté domine** ; elle augmente avec la surface possédée, elle diminue avec l'âge du propriétaire ; dans le cas des niveaux de formation, elle est croissante avec celui-ci à l'exception du niveau bac + 5 où elle diminue. **La crainte de lourdeurs administratives suit ; elles sont perçues comme importantes**

dans le cas des entreprises et de l'administration. Le désir de préserver son quant à soi est fort dans le cas d'une entreprise privée, que ce soit sous la forme d'une récupération d'image ou de désir d'autonomie, sinon d'indépendance ; il est moins marqué dans les autres cas. Le refus de faire des travaux est faible, ce qui confirme en filigrane l'acceptation potentielle de contractualiser pour les services écosystémiques. **Le faible taux de réponses pour les raisons liées à la nature et à la situation du terrain** (petit, morcelé, raviné, inaccessible, essences non recherchées) **confirme aussi une vision différente des propriétaires sur les possibilités potentielles de valorisation par rapport aux techniciens et entreprises travaillant en forêt privée**, ce qui renvoie aux débats concernant les normes, et aux moyens potentiels de résoudre cette difficulté.

3.3.4.3. CARACTÉRISTIQUES DU FINANCEUR POTENTIEL (SECTEUR D'ACTIVITÉ, ZONE GÉOGRAPHIQUE D'ACTION)

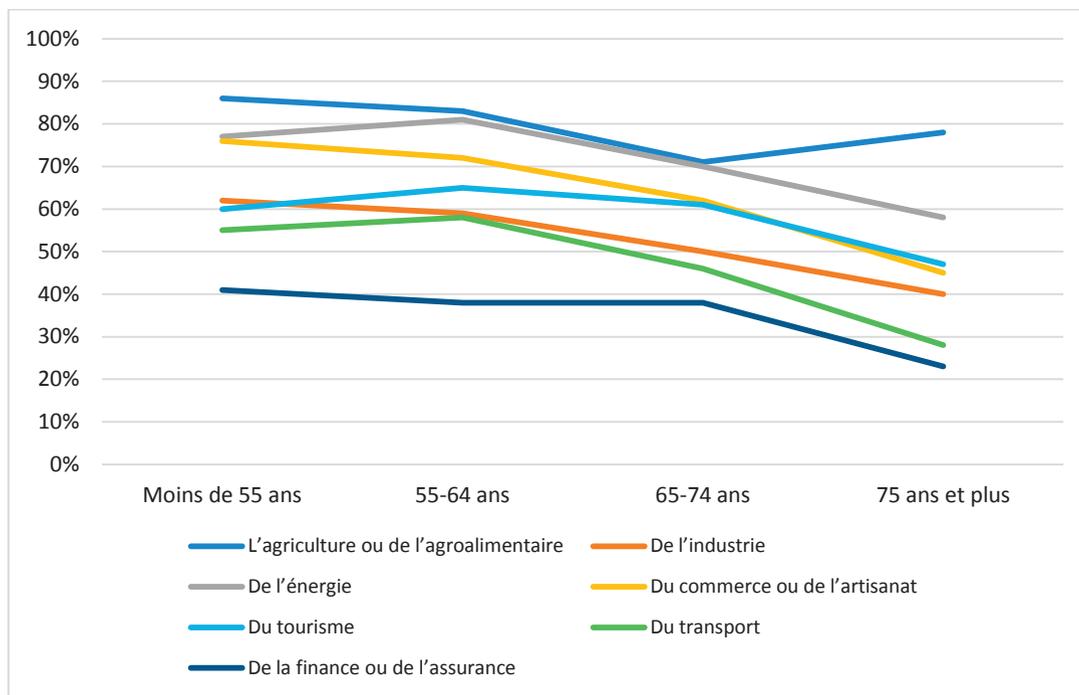


FIGURE 22. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction de la réponse à : « Si une entreprise finançait des travaux dans vos bois, accepteriez-vous qu'elle appartienne au secteur de... » et la classe d'âge (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

Les résultats sont très variables selon les secteurs d'activité et les résultats sont multiples en passant de 4,6 en moyenne pour les moins de 65 ans à 3,2 pour les plus de 75 ans. Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire arrivent en tête quelle que soit la classe d'âge, suivis par l'énergie (figure 22). La finance et l'assurance sont bons derniers avec environ 40 points d'écart par rapport aux premiers. Est-ce pour le secteur bancaire une conséquence des grandes crises bancaires qui ont secoué le monde en 2008 et qui ont obligé les banques à revoir leur communication en y intégrant un aspect plus humain et sociétal à partir de 2011 ? L'enquête ne nous permet pas de répondre.

À l'exception de l'agriculture et de l'agroalimentaire, il y a une **défiance croissante des propriétaires avec l'âge**, la

chute moyenne étant de vingt points. Est-ce un ras-le-bol de certains propriétaires ? Un souci de tranquillité ? Ceci peut avoir une influence sur le succès ou non de l'opération sur certains territoires.

Les résultats sont dépendants de la surface possédée et croissants avec elle pour la finance et l'assurance, le transport, l'industrie, le commerce et l'artisanat, et dans une moindre mesure l'énergie.

Par ailleurs, dans un contexte de tensions éventuelles entre le développement de circuits courts ou de circuits longs avec en arrière-plan la reconnaissance du rôle des propriétaires forestiers, quel est le point de vue de ces derniers en matière de zone d'activité de l'entité ?

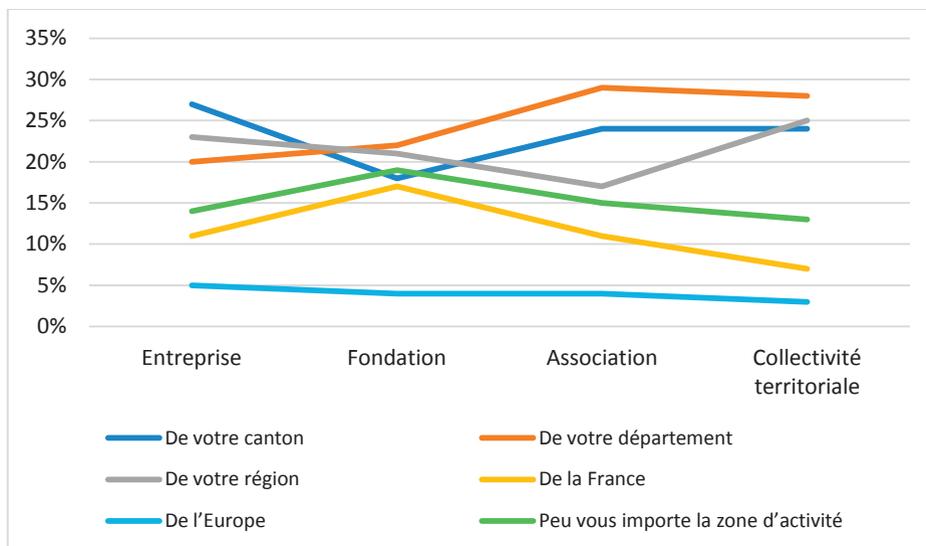


FIGURE 23. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction de la réponse à : « Est-il important pour vous qu'il s'agisse d'une structure correspondant aux choix que vous avez faits et exerçant son activité au niveau de... ? » (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

Le département arrive en tête pour les entreprises, suivies de la région et du département (figure 23). Dans le cas des fondations, les écarts se resserrent.

Pour les associations, il y a nettement un gradient de proximité déjà relevé dans les tableaux précédents.

Enfin, si les collectivités territoriales de proximité sont plébiscitées, la surprise vient du

recul de l'État qui arrive avant-dernier. D'une manière générale, il est situé derrière les autres découpages infra-géographiques. Quelle est la légitimité potentielle de la politique nationale face à celle régionale dans ce contexte ? Le regroupement des régions confirme l'intérêt de cette question, nombre de nouvelles régions se sentant la légitimité de dialoguer directement avec la Commission européenne pour la mise

en œuvre de politiques territoriales. Dans tous les cas, l'Union européenne est bonne dernière, alors même que nombre de projets nationaux ou régionaux bénéficient de cofinancements européens. Est-ce lié à la crise de défiance

d'une part importante de la population vis-à-vis de cette institution ? À un sentiment d'éloignement des institutions européennes par rapport aux réalités de terrain ?

3.3.5. REGROUPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ POUR LA COMPENSATION CARBONE

La mise en place d'investissements dans des travaux forestiers suppose très souvent le regroupement des propriétaires forestiers. Sont-ils prêts à gérer leurs bois avec un programme de travaux s'étalant sur 10 ans ou plus ? Sont-ils disposés à s'associer avec d'autres propriétaires forestiers permettant de réaliser des travaux dans leurs bois ? Sont-ils disposés à avoir un programme concerté de gestion ? Si non, pour quels motifs ? Ces questions sur les programmes de gestion et sur les regroupements ne sont pas propres à la France.

D'où un ensemble de quatre questions :

- L'acceptation d'un programme de longue durée,
- L'acceptation à se regrouper pour accéder à des aides financières permettant de réaliser des travaux dans les bois (ce regroupement n'entraînant aucune perte de propriété).
- Dans le cas d'un accord à se regrouper pour accéder à des aides financières, quelle acceptation à inclure ce projet dans un programme concerté avec plusieurs propriétaires tel qu'un document de gestion ?
- Dans le cas d'un refus à se regrouper, quels sont les motifs qui ressortent ?

3.3.5.1. ACCEPTATION DE RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE LONGUE DURÉE

Le développement de la certification du carbone implique l'établissement d'un programme de gestion, outil qui permet de visualiser l'engagement du propriétaire. D'où la nécessité de voir son engagement potentiel, indépendamment des aides potentielles. Le terme « gestion » a été volontairement choisi, car plus restrictif que celui de « projet » à cause de la normalisation sylvicole qu'il implique. La forme de celui-ci n'a pas été abordée, le Code forestier permettant actuellement plusieurs outils pour s'adapter à toutes les tailles de propriété : plan simple de gestion (PSG), règlement type de gestion (RTG) ou code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS). De plus, le processus de certification carbone n'est pas stabilisé. Enfin, la notion de programme de travaux permet d'inclure dans les réponses les propriétés pour lesquelles soit

il n'y a pas de bois à couper soit on ne peut pas en couper, quel qu'en soit le motif.

Un tiers seulement des propriétaires est disposé à s'engager dans cette démarche. Ceci est cohérent avec les pratiques de terrain, les documents de gestion nécessitant des contacts individuels, et ce quelle que soit la classe de surface. En même temps, ce résultat est remarquable. Si nous considérons le nombre total de propriétaires forestiers privés de plus d'un hectare — soit 1,1 million — et le nombre total de documents de gestion durable en vigueur — un peu plus de 60 000 — ceci représente un potentiel d'environ 300 000 documents de gestion durable supplémentaires pour la France. Nous avons un **effet de génération très net** qui peut se visualiser sur la figure 24.

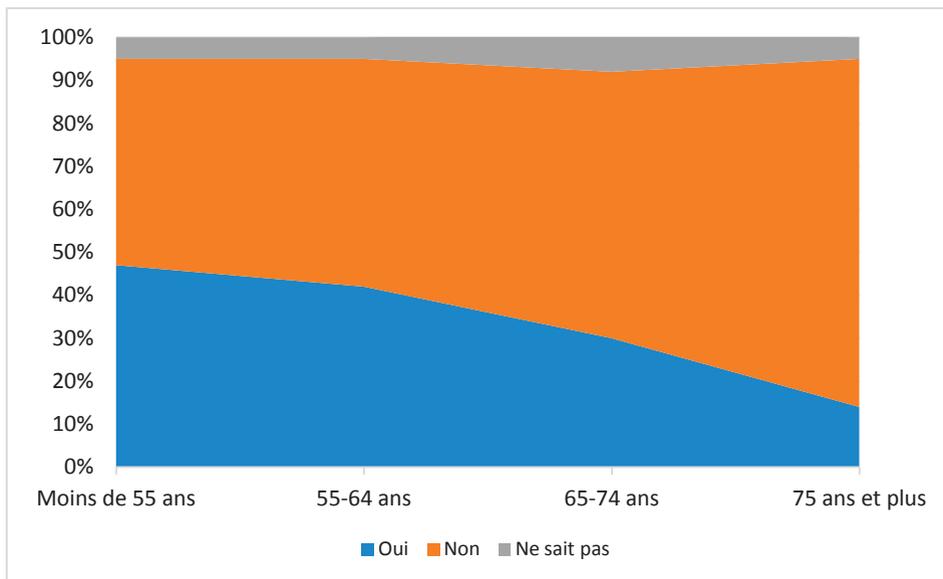


FIGURE 24. — Pourcentage du nombre redressé de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction de la réponse à : « Seriez-vous prêt à gérer vos bois avec un programme de travaux s'étalant sur 10 ans ou plus ?... » et la classe d'âge (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

La proportion de « ne sait pas » est faible. Les évolutions sont fortes, sinon très fortes si nous comparons les jeunes classes d'âge et les propriétaires plus âgés. Nous pouvons parler d'un **effet de génération**. Ces personnes sont proportionnellement plus en activité professionnelle. Comment les aider à dégager du temps pour préparer le programme de mise en œuvre de leur projet ? Est-ce aussi parce que les nouvelles générations ont une expérience forestière moins forte de par leurs origines très majoritairement urbaines qu'elles consentent davantage à gérer sur le moyen terme ? Cette même évolution n'exclut pas, et de loin, la poursuite du contact individuel. Peut-on aussi parler d'évolution de la perception du droit de propriété ? Le questionnaire ne nous permet pas de répondre. Des travaux précédents ont montré un lien entre les plans simples de gestion et le niveau de formation. Qu'en est-il pour l'acceptabilité du programme de gestion ? Peu de propriétaires ne savent pas répondre, ce qui peut laisser supposer qu'ils ont une idée sur le futur de leur forêt. L'acceptation du programme de gestion commence à un niveau non négligeable de 14 % pour les propriétaires avec un faible niveau de formation. Il

augmente jusqu'au niveau du baccalauréat avec 40 % des propriétaires, il est ensuite globalement stable, et s'élève à une valeur très élevée de 64 % pour ceux qui ont un bac + 5. Ceci implique-t-il de pouvoir adapter le document en fonction du niveau de formation ? En tous cas, le document doit rester simple. Au-delà de son contenu, cette même simplicité concerne le vocabulaire employé dont le niveau de compréhension est faible pour certaines catégories de propriétaires. Or, il s'agit de mettre en forme un projet qui tient compte du propriétaire et de son environnement, pas de l'obliger à suivre une formation pour pouvoir remplir un document administratif. Ces résultats sont cohérents avec ceux d'autres études antérieures.

Les cadres supérieurs sont plus dans cette logique de programmation de la gestion que les autres catégories socioprofessionnelles, même si le seuil minimal d'acceptation est élevé. **Le document de gestion durable (PSG concerté) semble correspondre davantage à des professions qui ont le plus l'habitude de l'organisation dans leur travail.**

Il y a un lien net entre la classe de surface de la forêt et l'acceptation du programme de travaux

s'étalant sur 10 ans ou plus. Cependant, il n'est pas accepté par tous les propriétaires de surfaces boisées supérieures à 100 hectares, alors que le plan simple de gestion y est exigé

depuis des décennies, et qu'il l'est maintenant pour l'immense majorité des propriétés de plus de 25 hectares. Ces résultats peuvent se voir sur la figure 25.

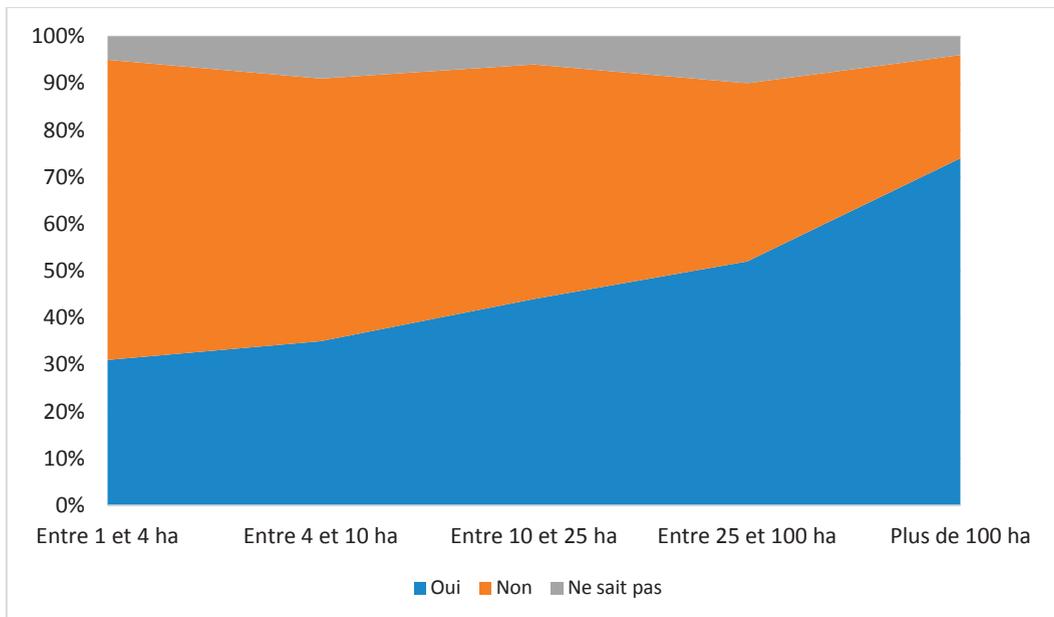


FIGURE 25. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction de la réponse à : « Seriez-vous prêt à gérer vos bois avec un programme de travaux s'étalant sur 10 ans ou plus ?... » et la classe de surface de la forêt (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

Ces résultats montrent l'absence d'évolution brutale de comportement en fonction de la surface possédée. Il convient d'en tenir compte tant pour les discours que pour les définitions de politiques concernant la forêt. De plus, nous y voyons un potentiel élevé d'actions ciblées sur la moyenne propriété. Enfin, ces évolutions des comportements liées au changement de génération pourraient-elles présupposer une dynamique favorable ?

Au final, l'acceptation potentielle d'un programme de gestion dépend de la surface possédée, de l'âge du propriétaire, du niveau de formation et des souhaits de travaux. Ce qui donne des points d'entrée à des actions promouvant des services écosystémiques, mais montre aussi la **nécessité d'adapter les discours aux situations particulières.**

3.3.5.2. ACCEPTATION À SE REGROUPER AVEC D'AUTRES PROPRIÉTAIRES POUR ACCÉDER AUX AIDES

L'accès à la rémunération des services écosystémiques implique le **regroupement**. Quelle en est l'acceptation des propriétaires,

indépendamment de celle d'un programme de gestion ?

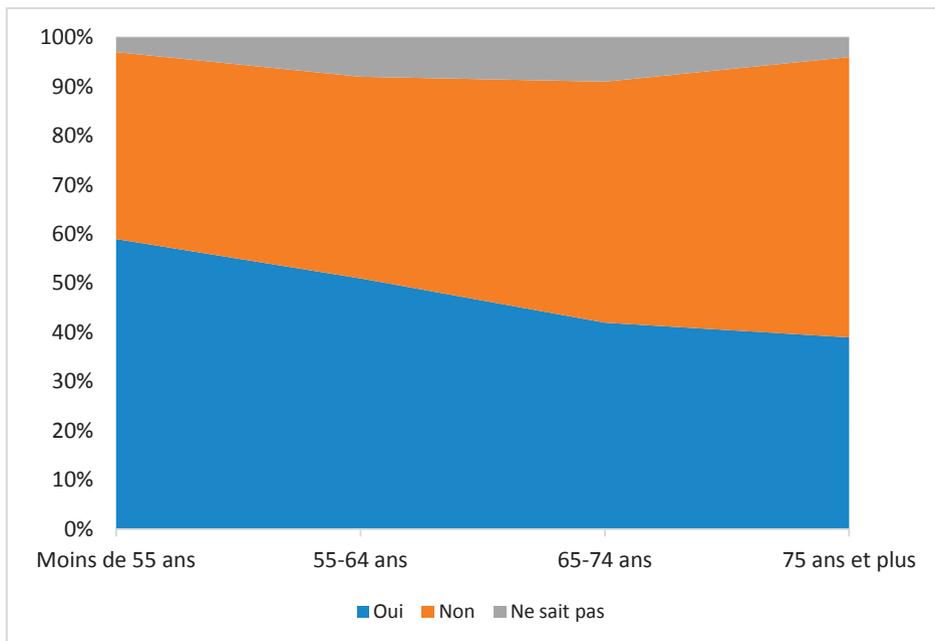


FIGURE 26. — *Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction de la réponse à : « Seriez-vous prêt à vous associer à d'autres propriétaires pour accéder à des aides financières permettant de réaliser des travaux dans vos bois ?... » et la classe de surface de la forêt (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didotot, CNPF, 2016)*

La moitié des propriétaires est disposée à se regrouper pour accéder aux aides. Le pourcentage de « ne sait pas » est faible. Il diminue avec l'âge : le pourcentage de ceux qui répondent « non » culmine à 60 % pour les plus âgés et baisse à 40 % pour les plus jeunes : nous avons, là aussi, un effet de génération (figure 26).

Les propriétaires forestiers féminins sont moins disposés à se regrouper que les hommes (37 % de « oui » au lieu de 51 %) ; elles sont aussi plus nombreuses à être indécises (15 % au lieu de 4 %).

L'acceptation du regroupement pour obtenir des aides augmente jusqu'au niveau du baccalauréat pour rester ensuite globalement stable, et ensuite culminer pour ceux ayant une formation de Bac + 5.

Les cadres supérieurs sont habitués à une certaine forme de rationalité et sont les plus disposés à se regrouper. Les agriculteurs, commerçants et professions intermédiaires le sont moins, ces catégories se situant à un niveau sensiblement équivalent entre elles.

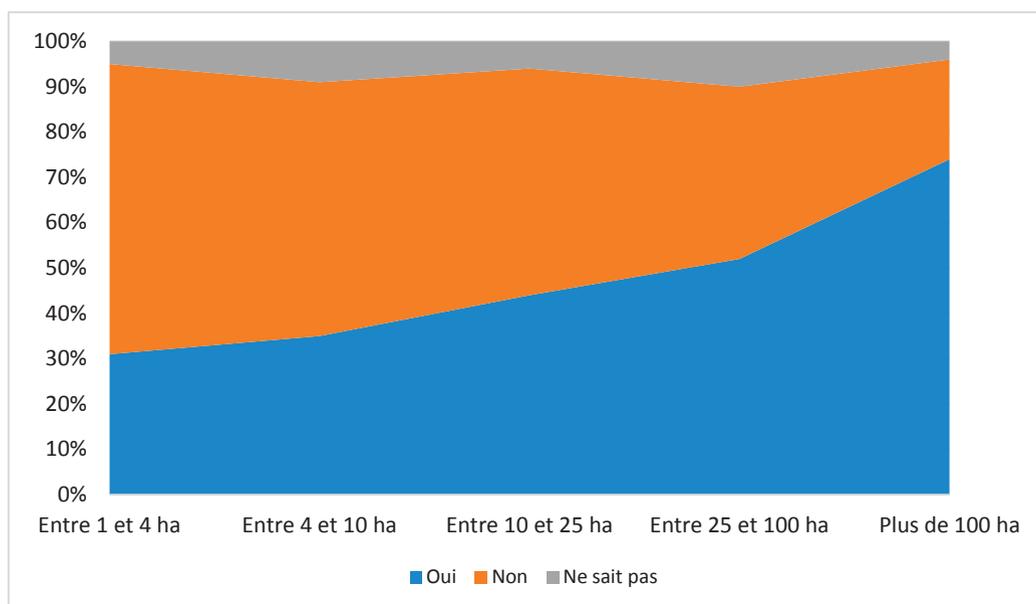


FIGURE 27. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction de la réponse à : « Seriez-vous prêt à vous associer à d'autres propriétaires pour accéder à des aides financières permettant de réaliser des travaux dans vos bois ?... », et la classe d'âge (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

Le pourcentage de propriétaires disposés à s'associer pour cet objectif augmente avec la classe de surface (figure 27) ; ceci ne préjuge pas de l'acceptation de la nature des différentes formes de regroupement.

En conclusion, la moitié des propriétaires est disposée à se regrouper pour accéder aux aides. Nous avons un effet de génération, ainsi qu'un lien avec la surface possédée et le niveau de formation. Le nombre moyen d'intérêts portés à ses bois est plus élevé pour ceux qui ont répondu « oui », et surtout dans le cas de l'attachement affectif, de la constitution du patrimoine, de la préservation de la biodiversité et de l'espace de liberté.

Le regroupement est-il perçu comme pouvant permettre d'avoir une dimension

complémentaire de celle des fonctions de production traditionnelles ? C'est aussi plus le cas des personnes qui commercialisent du bois, quelle que soit la nature des produits. Il en est de même pour les prévisions de coupe.

Enfin, ce sont ceux qui sont les plus prêts à gérer avec un programme de travaux qui sont les plus disposés à se regrouper pour accéder à des aides financières.

Cependant, ces résultats montrent aussi qu'il y a des parties importantes de la population des propriétaires forestiers dont la position peut évoluer, sous réserve d'un argumentaire et d'une prise en compte de leurs caractéristiques adaptées à leur situation.

3.3.5.3. ACCEPTATION DU PROGRAMME CONCERTÉ

Parmi ceux qui ont répondu « oui » à la question « Seriez-vous prêt à vous associer à d'autres propriétaires pour accéder à des aides financières permettant de réaliser des travaux

dans vos bois ? », quelle est la proportion de ceux qui sont intéressés par un plan simple de gestion concerté ?

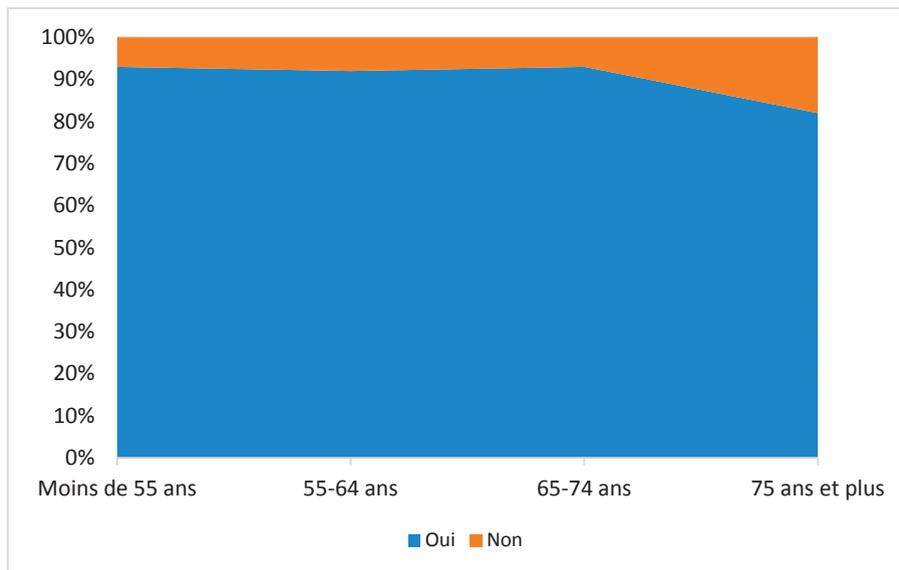


FIGURE 28. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction de la réponse à : « Seriez-vous disposé à inclure ce projet dans un programme concerté avec plusieurs propriétaires tel qu'un document de gestion ?... » et la classe d'âge (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didot, CNPF, 2016)

La proportion de ceux qui sont intéressés par un plan simple de gestion concerté dans le cas d'obtention des aides est très élevée : 90 % environ ! Les propriétaires de 75 ans et plus sont proportionnellement moins intéressés (figure 28). Les propriétaires de surfaces inférieures à moins de 10 hectares sont les plus

intéressés à participer à un programme concerté de gestion. Ce qui montre une possibilité d'accroître ainsi les surfaces couvertes par un projet s'inscrivant dans la durée car ces mêmes propriétaires sont moins concernés par les documents de gestion durable traditionnels.

3.3.5.4. ANALYSE EN COMPOSANTES MULTIPLES POUR CEUX QUI SONT CONCERNÉS PAR LE DOCUMENT DE GESTION ET LE GROUPEMENT POUR LES AIDES

Une analyse en correspondances multiples a été réalisée pour faire une synthèse des résultats obtenus. Elle se base sur l'acceptation d'un programme de gestion sur dix ans, sur le consentement à s'associer avec d'autres propriétaires pour obtenir des aides, avec en regard le consentement à couper global et par catégorie de produits.

La participation aux services écosystémiques n'est pas liée à la production de bois pour l'industrie. Par ailleurs, il existe toute une population de petits propriétaires trouvant intéressant de développer ce genre d'actions et donc pouvant contribuer à la fourniture de bois pour l'industrie. Ce qui revient bien à présenter

cette action de façon spécifique, l'argumentaire classique développé pour augmenter la production de bois d'œuvre, notamment de résineux ne fonctionnant pas. **Ceci confirme les analyses précédentes : la valorisation des services constitue un point d'entrée pour intéresser des propriétaires forestiers, la production de bois et leur mise sur le marché étant des bénéfices subséquents de cette action.**

Enfin, l'absence de réponses nettes sur le type de travaux à subventionner implique que la promotion du stockage du carbone ne peut pas viser que les boisements/reboisements, **mais doit couvrir toute une palette de travaux sylvicoles variés.**

3.3.5.5. MOTIFS DE FREINS À LA PARTICIPATION À UN PROGRAMME CONCERTÉ

Dans le cas où il y a refus de s'associer avec d'autres propriétaires, quels en sont les motifs ?

Il n'y a pas un, mais plusieurs motifs de refus, ceux-ci étant les plus nombreux chez les jeunes propriétaires (figure 29). Les différences entre les différentes classes d'âge sont fortes sans pouvoir en expliquer le motif. Le manque d'intérêt existe ; il est faible et il est surtout le cas des personnes âgées ; ceci est cohérent avec les résultats précédents de cette analyse.

La crainte de perte de liberté dans ses bois domine, elle diminue avec l'âge du propriétaire. Peut-on parler d'effet de génération au vu des écarts énormes ?

Si les hommes craignent plus les lourdeurs administratives ou n'ont besoin de personne — ce dernier point étant cohérent avec les travaux antérieurs — les femmes sont nettement plus attachées à leur liberté, les autres motifs étant proportionnellement moins importants. Est-ce lié à une vision plus inscrite dans la durée : « je reçois quelque chose que je me dois de le transmettre » ?

Le désir d'autonomie arrive au troisième rang. Le plan simple de gestion peut être un frein à ce genre de démarche : ceci implique en effet de modifier un projet existant pour le remplacer par un autre pouvant être perçu comme plus complexe.

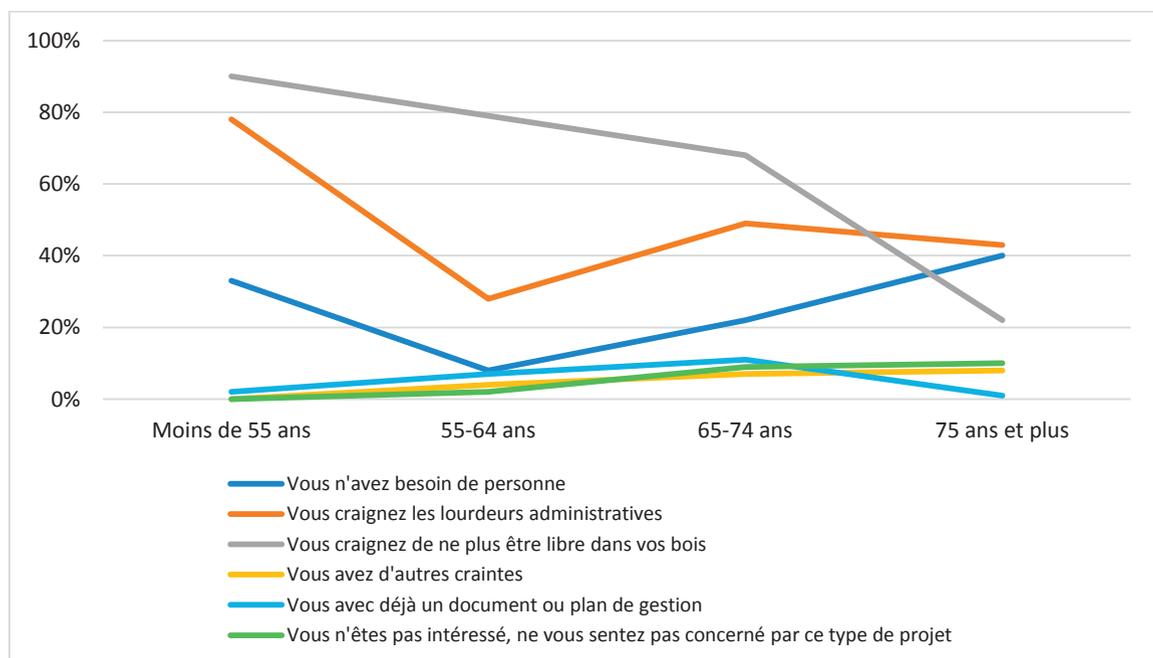


FIGURE 29. — Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central, en fonction des motifs pour ceux qui ont répondu négativement à : « Seriez-vous prêt à vous associer à d'autres propriétaires pour accéder à des aides financières permettant de réaliser des travaux dans vos bois?... » et la classe d'âge (Données : enquête VOCAL 2016 — Analyse CREDOC — F. Didotot, CNPF, 2016)

3.3.6. CONCLUSION SUR LE COMPORTEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU MASSIF CENTRAL

Neuf points peuvent résumer ce rapport :

- Le Massif central est une région représentative de la diversité de la forêt privée française. Donc les résultats peuvent être élargis à nombre de régions françaises.
- Les propriétaires forestiers privés de plus d'un hectare de bois sont conscients des services écosystémiques. Près de la moitié est disposée à modifier sa gestion, dans la mesure où il y a des aides.
- De nombreux travaux sont envisagés dans les bois correspondants : régénération naturelle, éclaircies, plantations, etc. La forêt n'est globalement pas en déshérence.
- Les aides doivent être conséquentes si l'on veut avoir un impact sur le territoire et par rapport au service écosystémique correspondant.
- Il y a un marché potentiel important.
- Il y a présence d'une fracture générationnelle pour beaucoup de thèmes abordés ; elle est visible pour la première fois dans ce genre d'enquête.
- Les entreprises dont la zone d'action est locale sont privilégiées.
- Principal motif de refus : la crainte de perdre sa liberté. Il y a aussi la crainte des lourdeurs administratives.
- Les services écosystémiques sont une opportunité pour reconstruire un contrat entre les propriétaires et la société, sans être capable ici de voir les conséquences de différentes visions sociétales qui traversent la France, mais qui ont aussi une influence sur la manière de concevoir la gestion forestière et les arbitrages entre les différentes composantes de la production.

Un schéma logique de comportement des propriétaires forestiers privés semble donc pouvoir se dessiner. Il n'est que partiel, car il ne prend pas en compte les éléments constitutifs du projet qui n'aboutissent pas à une solution opérationnelle en termes d'actions. Il ne montre pas non plus les objectifs de production imposés au propriétaire, comme la préservation de la biodiversité selon des normes non appropriées par le propriétaire forestier, et dont leur pérennité est faible en dehors des contraintes légales.

Le projet du propriétaire se décline en deux composantes :

Une personnelle avec :

- La consommation de l'espace. Il vous est nécessaire pour vos loisirs, vos promenades, votre paysage. Il comprend aussi, de façon logique, votre vision de la biodiversité. Il vous permet aussi d'avoir du plaisir.
- L'autoconsommation de bois de feu. Actuelle bien sûr, mais aussi une réserve de bois de feu au cas où vos moyens actuels pour vous chauffer ne conviendraient plus, comme par exemple une crise pétrolière.

Une socioéconomique. Dans les conditions actuelles, elles comprennent :

- les circuits courts qui vont de pair avec les relations sociales, c'est-à-dire avec les voisins et l'entourage. C'est aussi une façon d'être reconnu et de s'insérer sur le territoire où est situé sa forêt, et donc en contrepartie que votre forêt n'y soit pas perçue comme un élément étranger. On pense aux usages traditionnels, dont le bois de feu, mais ceci est aussi valable pour des produits innovants.
- Le bois pour l'industrie. La concentration normale des entreprises

- dans ce domaine se traduit par une distance perçue comme étant de plus en plus grande entre les sites industriels et la propriété forestière. D'où le qualificatif de circuits longs. Des tensions apparaissent entre le temps court correspondant à des réponses à des commandes, et long de la production forestière et qui s'exprime en décennies pour la production forestière.
- Les services écosystémiques qui sont liés à un projet partagé, une forme de contrat social, avec des éléments comme la biodiversité, les paysages, le stockage du carbone, l'eau ou la lutte contre l'érosion.

La chasse est un cas à part car le propriétaire peut chasser mais il peut aussi décider de louer sa chasse.

Quelles conséquences ?

La première, la plus évidente, est que l'augmentation des quantités de bois prélevées

en forêt **ne peut se faire au détriment de la composante personnelle**. Si cette augmentation est relativement aisée sur les grandes propriétés, c'est relativement complexe pour les autres.

Les circuits courts et longs et les services écosystémiques ne sont pas à opposer : les premiers sont un moyen d'ancrer sa propriété dans un territoire et donc de pouvoir continuer à produire. Les circuits longs permettent de satisfaire les besoins en bois de la société, dans la région, en France et à l'export, et ce généralement sous la forme de produits transformés. **Les services écosystémiques sont un moyen, pour ceux qui le désirent, de renouer un contrat avec la société**. En tout état de cause, il y a un malentendu sur le vocable « marché » qui est compris de façon différente pour les propriétaires forestiers et les industriels concernés par les circuits longs. Enfin, ces relations socioéconomiques sont aussi un moyen d'entretenir son patrimoine et dans un certain nombre de cas de l'améliorer.

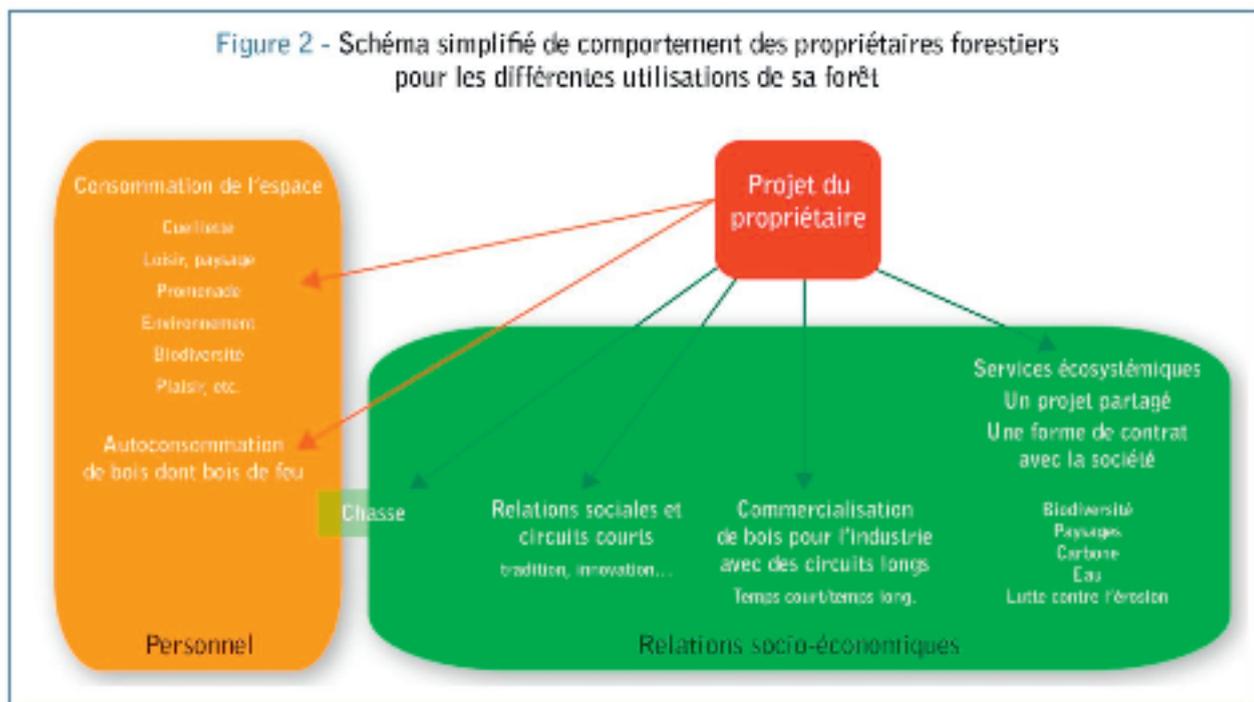


FIGURE 30. — Schéma simplifié de comportement des propriétaires forestiers pour les différentes utilisations de leur forêt — F. Didotot — CNPF, 2016.



POUR EN SAVOIR PLUS

Pour recevoir gratuitement notre catalogue (ouvrages et revue forestière), il vous suffit d'en faire la demande aux éditions IDF, 47 rue de Chaillot, 75116 Paris.

Vous pouvez également consulter notre site en ligne :
<http://www.foretpriveefrancaise.com/publications>.

Et télécharger gratuitement notre application "librairie forestière" sur App store et Play store.



Le Centre national de la propriété forestière est un établissement public au service des 3,3 millions de propriétaires forestiers pour 12,2 millions d'hectares à vocation de production, soit 74 % de la forêt française. Le CNPF a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées. Un tiers de la forêt privée est gérée selon un document de gestion durable agréé par les 11 délégations régionales du CNPF.

Dans le cadre de ses missions, le CNPF travaille depuis vingt ans sur la compréhension du comportement des propriétaires forestiers. Cette étude est la première enquête du CNPF sur la perception par les propriétaires des services écosystémiques rendus par leurs bois (dont le carbone) et sur leur consentement à entreprendre des travaux dans le cadre de nouveaux financements pour valoriser lesdits services.

François Didot est ingénieur forestier et géographe, il participe et coordonne les enquêtes sociologiques réalisées au CNPF. Il est également membre de différents groupes de travail nationaux spécialisés sur ce sujet et a participé à plusieurs projets européens.

